

PHS
p.02

LÉGISLATION

Le délit de « provocation à l'abstention de soins » voté à l'Assemblée nationale ■ France

■ Mesure phare du projet de loi, l'article 4 prévoyant un délit de « provocation à l'abandon ou l'abstention de soins », a suscité des débats houleux. Rejeté dans un premier temps à l'Assemblée nationale, il a été modifié... Puis finalement adopté.

Groupes
p.05

CREATE ABUNDANCE

Un inquiétant mouvement prend discrètement racine ■ France

■ Peu connu en France, le groupe spirituel Create Abundance tente de s'implanter dans l'hexagone en développant des partenariats culturels. De quoi s'inquiéter quand on sait que ce mouvement ésotérique est accusé de dissimuler une organisation sectaire ayant escroqué des milliers de personnes en Chine.

Mouvances
p.28

PSNC

A l'école ou en colo, les enfants sont de plus en plus exposés aux PSNC ■ France

■ Les interventions de praticiens de PSNC à l'école ou en colonies de vacances semblent se multiplier.



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.02 ■ Législation

Groupes

p.04 ■ Amour et Miséricorde

p.05 ■ Anthroposophie

■ Create Abundance

p.07 ■ Église de l'Unification/Moon

p.08 ■ Église de l'Agneau de Dieu

■ Église Internationale de Bonne Nouvelle

p.09 ■ Église « La Vérité »

■ Fraternité Saint Pie X

p.10 ■ La Gente Estrange

■ Luz Del Mundo

p.11 ■ Mission Valley Community Chapel

p.12 ■ Mormons

■ Scientologie

p.15 ■ Témoins de Jéhovah

p.17 ■ Université de la Nature

Mouvances

p.18 ■ Développement personnel

p.20 ■ Exorcisme

■ Mouvance catholique

p.22 ■ Mouvance hassidique

■ Mouvance protestante

p.23 ■ New Age

p.24 ■ Paranormal

■ PSNC

p.32 ■ Théories du complot

Thèmes connexes

p.35 ■ Anti-vaccination

■ Education

p.36 ■ Emprise

p.35 ■ Faux souvenir

Législation

Le délit de « provocation à l'abstention de soins » voté à l'Assemblée nationale ■ France

■ **Mesure phare du projet de loi contre les dérives sectaires, l'article 4 prévoyant un délit de « provocation à l'abandon ou l'abstention de soins », a suscité des débats houleux. Rejeté dans un premier temps à l'Assemblée nationale, il a été modifié... Puis finalement adopté.**

Ambiance électrique ces 13 et 14 février à l'Assemblée nationale. Et à l'extérieur, les associations qui luttent contre les dérives sectaires ont retenu leur souffle. Comme elles, l'exécutif tenait à cette nouvelle infraction qui punit la « provocation au moyen de pressions ou manœuvres réitérées » à l'abandon de soins, exposant à « des conséquences graves » pour la santé. Et ce, pour faire face aux « gourous 2.0 » et leurs fausses promesses de guérison. Mais cet article 4 du projet de loi contre les dérives sectaires était loin de faire l'unanimité. Il a, dans un premier temps, été mis en échec par une coalition des oppositions qui y voyait « une atteinte aux libertés publiques ». Les députés LFI, LR et

RN l'ont rejeté, comme l'avait fait le Sénat en décembre 2023. Mais le camp présidentiel a demandé une nouvelle délibération. Tollé dans l'hémicycle.

Les associations satisfaites

L'article, modifié par la majorité, afin qu'il ne s'applique pas aux lanceurs d'alerte qui critiquent l'industrie pharmaceutique notamment, a finalement été adopté avec 182 voix pour, 137 contre. Ce nouveau délit, constitué si « le patient n'a pas été suffisamment informé des conséquences », sera puni d'un an d'emprisonnement et 30 000 € d'amende, peines portées à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende si « la provocation a été suivie d'effets ».

Le feuilleton n'est pas terminé. Députés et sénateurs devront maintenant se réunir en commission mixte paritaire pour trouver un accord sur un texte final. D'ores et déjà, Catherine Katz (présidente de l'Unadfi) et Bernadette Oudine (présidente du CCMM) saluent « une avancée majeure ». Pour elles, « tel que rédigé actuellement, ce projet de loi est fort et suffisant ». ■

(Sources : Libération & Le Parisien, 14.02.2024 & France Info, 16.02.2024)

Lire le communiqué du secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/letat-mobilise-contre-derives-sectaires/adoption-par-lassemblee>

A voir

LCP

SEMBLÉE NATIONALE

Ça vous regarde, Grand débat, LCP

« Médecines parallèles, comment en finir avec les dérives sectaires ? »

■ Salué dans son initiative, mais chahuté dans sa rédaction, le projet de loi visant à mieux lutter contre les dérives sectaires permettra-t-il une meilleure protection des victimes sans porter atteinte à la liberté d'exercer une profession librement choisie ? Pour en débattre : Brigitte Liso (députée Renaissance), Jean-François Coulomme (député LFI), Marie Drilhon (vice-présidente de l'Unadfi) et Jérôme Poiraud (naturopathe et président de l'OMNES). ■

(Source : LCP Assemblée nationale, 15.02.2024)

A voir sur : <https://lcp.fr/programmes/ca-vous-regarde/medecines-paralleles-comment-en-finir-avec-les-derives-253061>

Un projet de loi visant à criminaliser les « abus rituels » sur un enfant ■ États-Unis

■ L'Utah pourrait devenir le premier État à promulguer une loi codifiant les « abus rituels ». Le sujet fait débat, des détracteurs pointant « son inutilité ».

Le projet de loi 196 de la Chambre de l'État de l'Utah vise à définir un crime spécifique pour les abus sexuels sur enfants perpétrés dans un cadre de rituels. Ce sont des témoignages de victimes, lors d'une audience publique particulièrement chargée d'émotion, qui ont incité les législateurs à se pencher sur la question. Si ce projet était adopté, l'Utah deviendrait le premier État, depuis des décennies, à promulguer une telle loi, malgré les critiques sur son utilité. Les partisans du projet affirment que cela permettrait de « reconnaître et de nommer les horribles abus rituels qui ont

eu lieu ». Mais des sceptiques, y compris des universitaires et des historiens, mettent en garde contre les héritages durables de « la panique nationale qui s'était emparée du pays dans les années 1980 », soulignant « le manque de preuves à l'époque pour des allégations d'abus rituels de grande ampleur, des arrestations injustifiées et des ressources gaspillées ». Ils parlent « d'un projet hâtivement concocté » et s'interrogent sur « sur la nécessité d'une législation spécifique pour des crimes déjà couverts par la loi ». Le débat est animé. Certains affirment que « les abus rituels

sont courants en Utah ». D'autres soulignent « un manque de fondement ». L'enquête du shérif du comté de l'Utah, Mike Smith, a attiré l'attention des médias conservateurs et des théoriciens du complot, certains espérant que cela prouvera la véracité des allégations de panique satanique des années 1980. Le projet de loi a été approuvé par le comité judiciaire de la Chambre de l'État. Il doit désormais être présenté et voté par l'ensemble de la Chambre puis par le Sénat. ■

(Source : NBC News, 23.02.2024)

A écouter

« Vivre dix ans dans une secte et s'en sortir » - Suisse

■ Après des années passées dans une communauté de jeunes religieux, qui ont contrôlé ses pensées et exigé d'elle l'impensable, Myriam raconte les mécaniques de l'endoctrinement, comment les détecter et s'en libérer. ■

(Source : Le Temps, 16.02.2024)

A écouter sur : <https://www.letemps.ch/podcasts/brise-glace/vivre-dix-ans-dans-une-secte-et-s-en-sortir>

Amour et Miséricorde

Le combat d'une mère ■ France

■ **Son fils unique a rejoint le groupe Amour et Miséricorde il y a 22 ans. A l'aube de ses 80 ans, cette maman en souffrance attend, chaque jour, un signe de vie...**

« Mon fils est né en 1975. C'était un enfant normal, tourné vers les autres, il avait des amis, des loisirs... ». Quand elle évoque son fils, cette maman brisée par la décision brutale de sa progéniture d'intégrer le groupe Amour et Miséricorde, parle au passé. Depuis 22 ans, il a rompu tous les liens. Elle le dit embrigadé dans cette communauté catholique que la Miviludes considère à dérives sectaires. Comme lui, ils seraient environ 150 adeptes. Toutes ses tentatives pour le ramener à la maison ont échoué.

Ancien scout, diplômé d'un BTS en commerce international, il n'avait rien d'un jeune homme replié sur lui-même. À 26 ans, il a annoncé à sa famille qu'il fréquentait un groupe de prières. Vivant à Paris, il se rendait régulièrement à Dijon. Les week-ends, puis de plus en plus souvent, en semaine. « Il avait un travail et je me suis inquiétée. Mais c'était déjà trop tard » raconte cette maman. « Un an plus tard, il nous a annoncé qu'il démissionnait de son travail et quittait son studio pour

s'installer à Dijon... Je me suis renseignée auprès d'associations locales qui m'ont dit de me méfier de ce groupe ». Elle adresse alors un signalement au procureur et à la Miviludes.

De la phase de séduction à la destruction

La suite ? Un cheminement jusqu'à la rupture. Un premier clash quand elle refuse de lui donner de l'argent, une visite de deux jours qui n'a duré finalement que 30 minutes parce qu'il a reçu un coup de fil de la gourelle qui le rappelait à l'ordre, une visite surprise pour ses 30 ans où elle a été priée de rebrousser chemin et de ne plus faire ainsi irruption. Restait des échanges de missives. Puis, à partir de 2015, plus aucun contact. Sur les conseils de l'Adfi, cette maman continue de lui adresser des courriers, où elle lui rappelle de jolis souvenirs, pour garder le lien. Toutes lui reviennent avec ce message « retour à l'envoyeur ».

Dans cette période difficile, cette maman rencontre d'autres

personnes concernées par l'embrigadement d'un proche et elle assiste à des groupes de paroles organisés par l'Adfi, en présence d'un psychologue. « C'était précieux de ne pas se sentir seul. En famille, nous étions soudés mais le sujet commençait à devenir tabou ». Et puis le coup de massue : « mon fils a porté plainte contre moi pour agression sexuelle. Le groupe a utilisé la technique des faux souvenirs induits. C'était une nouvelle phase de la stratégie de destruction des liens familiaux. C'était très dur. Heureusement que la Miviludes m'avait mise en garde de sur ce genre d'agissements ». Depuis, la gourelle est décédée. Cette maman n'a plus aucune nouvelle du groupe ni de son fils. Elle espère que la loi va évoluer pour donner des armes à la justice contre les dérives sectaires. « Mon fils à 49 ans, j'en ai 79... J'espère le revoir, c'est le combat de ma vie ». ■

(Source : Libération, 13.02.2024)

Anthroposophie

« L'agriculture n'a rien de magique » ■ France

■ Une soixantaine de scientifiques et d'agriculteurs ont signé, début février, une tribune dans *Le Point*. Ils dénoncent l'infiltration de l'anthroposophie dans des instituts comme l'INRAE et le CNRS.

A l'heure où certains grondent contre pesticides, OGM et surconsommation carnée, l'agriculture biodynamique s'invite au débat. Et elle est loin de faire l'unanimité.

La biodynamie a été théorisée en 1924 par Rudolf Steiner, tout comme l'anthroposophie, doctrine occulte inspirée de la théosophie. L'agriculture biodynamique puise ainsi sa source dans des concepts ésotériques et mystiques. S'ils concèdent que « chacun est bien sûr libre de ses croyances » et s'ils ne reprochent rien à ceux qui pratiquent l'agriculture biodynamique, des en-

seignants, chercheurs et agriculteurs dénoncent en revanche « la position ambiguë de certaines institutions publiques et les liens contradictoires entre le monde de la recherche et un mouvement philosophico-religieux ». La goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? L'annonce d'une série de conférences, organisée par le MABD (Mouvement pour l'agriculture biodynamique) du 19 mars au 7 mai, où interviendront des chercheurs de l'Université de Strasbourg, du CNRS et de l'Inrae. Pour les signataires de la tribune, « leur présence permet de douter de la place de l'esprit critique au sein de grands instituts de re-

cherche publique française et impacte leur crédibilité vis-à-vis du grand public ». A la lecture du programme de ces conférences, ils s'interrogent sur « les références à la conscience quantique, à la réanimation du monde ou encore les influences cosmiques sur la vie des plantes ». Ils contestent « l'utilisation de la science comme tentative de légitimer une pratique non scientifique ». ■

(Source : Libération, 13.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Que sait-on du mouvement anthroposophique* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2018/09/Le-mouvement-anthroposophique.pdf>

Create Abundance

Un inquiétant mouvement prend discrètement racine ■ France

■ Peu connu en France, le groupe spirituel Create Abundance tente de s'implanter dans l'hexagone en développant des partenariats culturels. De quoi s'inquiéter quand on sait que ce mouvement ésotérique est accusé de dissimuler une organisation sectaire ayant escroqué des milliers de personnes en Chine.

A l'origine de Create Abundance : Dazhun Zhang. Depuis les années 2000, cette Chinoise distille une théorie où bien-être spirituel et prospérité matérielle seraient intimement liés, où pour atteindre le bonheur, il faudrait accumuler les richesses. Et cette théorie a fait écho auprès d'une clientèle de femmes aisées, ayant souvent une

santé et un profil psychologique fragiles ou des difficultés dans leur vie familiale. En quelques années, Dazhun Zhang a réussi à développer un réseau où les participants acceptent de payer d'importantes sommes d'argent contre la promesse de « s'ouvrir à leur énergie intérieure et à la création magique ». Les centres

spirituels de Create Abundance fonctionnent selon un modèle pyramidal bien rôdé. Les nouveaux, appelés « partenaires étudiants », payent l'équivalent de 6 500 € pour quelques cours. Des sommes plus importantes sont ensuite réclamées à ceux qui veulent accéder à des postes plus élevés. Chaque échelon

>>>

>>>

de l'organisation récupère un prorata de ces émoluments. Jusqu'à Dazhun Zhang et ses neuf « mentors internationaux » qui n'hésitent pas à étaler leur opulence. Et plus leur fortune se consolide, plus les adeptes de la base se retrouvent endettés. A partir de 2015, de nombreuses victimes, s'estimant flouées, ont porté plainte. Et les autorités chinoises ont condamné plusieurs cadres de cette organisation.

De la Chine à la France en passant par le Canada

La fondatrice a échappé aux poursuites. Elle a quitté la Chine avec ses proches pour s'installer à Vancouver, au Canada. Create Abundance s'appelle désormais Golden Touch et la machine a été relancée avec de nouvelles structures baptisées The Global Spiritualists Association. Le clan Zhang a développé de nombreuses activités (croisières de luxe, cours d'équitation, stage de pilotage d'avion, peinture, œnologie...) pour « former des dirigeants d'élite dotés d'une vision globale ». En parallèle, Golden Touch produit Amana, une marque de gélules homéopathiques.

Mais la nouvelle dynamique du mouvement a été freinée en 2020. Une Chinoise, liée à Create Abundance, a été retrouvée morte près d'une villa appartenant au groupe. L'enquête est toujours en cours. Mais les policiers canadiens suspectant un homicide, le clan Zhang a été contraint de faire

profil bas. Du moins au Canada. Il a alors décidé de concentrer son attention sur la France où il avait déjà posé des bases. Depuis 2015, Dazhun Zhang et son mari sont en effet propriétaires d'une villa et d'un terrain de 4 000 m² à Marne-la-Coquette (acquise pour 5,4 M€), de la société française de conseils et publicité Create Abundance Media (dont les activités restent mystérieuses) et du Club House Create Abundance Paris (qui propose des séminaires en chinois), sur l'avenue des Champs-Élysées.

En 2020, Dazhun Zhang est passée à la vitesse supérieure en implantant, en France, IIWB (International Institute of Well-Being, autrement dit Institut international du bien-être). Officiellement, l'organisation propose « des formations, conférences et stages pour atteindre l'état d'être optimal en santé, bien-être ou encore confiance en soi ». Officieusement, il s'agirait surtout d'une résurgence de Create Abundance. « Certaines des entrées de leurs newsletters sont à cet égard évocatrices des pratiques du mouvement chinois » affirme *Le Monde*. « Le compte Instagram met en scène les mêmes mentors internationaux qui dispensaient des formations en Chine puis au Canada ».

Un seul signalement à la Miviludes

Depuis 2022, Dazhun Zhang et les membres de son premier

cerle font preuve d'une véritable frénésie immobilière. Selon *Le Monde*, qui a consulté les services de publicité foncière, ils auraient acquis onze biens pour un montant total de 67 M€. IIWB a été enregistré auprès de l'Insee et peut désormais développer des activités commerciales. Joint par les journalistes, IIWB soutient que « ses activités sont de nature caritative pour le bien-être de la planète et de l'humanité » et qu'il « n'y a aucun lien avec Create Abundance ». Quant à ses sources de financement, l'institut reste évasif parlant « d'une fondation en Malaisie dont le nom est secret et confidentiel ». Mais si IIWB reste obscur sur ses dotations, il cherche en revanche la lumière par tous les moyens et fait de l'entrisme dans le monde de la culture, de l'éducation et de la mode. A la manœuvre : Grace Shi et Emily Cheong (la nièce de Dazhun Zhang), qui n'ont pas souhaité donner suite aux demandes d'interview du journal *Le Monde*. Présentes sur la croisette à Cannes, dans des galas et défilés de haute couture, elles possèdent leur propre griffe (Homolog, qui ne rate jamais une occasion de citer l'institut de bien-être dans sa communication), elles ont signé, en mars 2023, un accord de coopération avec une école française de commerce, la Skema Business School ». Cette dernière vend ses cours à l'IIWB qui les dispense à des jeunes Chinois dans le cadre de ses « formations d'élite » moyennant

>>>

>>>

leur contribution financière à Create Abundance. Idem avec l'Essec en décembre dernier. Mais après un entretien avec *Le Monde*, cet établissement a finalement

fait marche arrière.

Contactée, la Miviludes affirme n'avoir « jamais entendu parler de l'Institut international du bien-être ». Elle a en revanche reçu un

signalement concernant Create Abundance et souligne que « le phénomène est probablement encore trop récent en France ». ■

(Source : *Le Monde*, 01.02.2024)

Église de l'Unification/Moon

Le tribunal de Tokyo se penche sur le sort de l'Église de l'Unification ■ Japon

■ Dans une salle d'audience tranquille à Tokyo, se déroule une bataille juridique cruciale, qui pourrait mettre à mal l'Église de l'Unification au Japon et ses liens complexes dans le paysage politique national.

L'audience du tribunal de district de Tokyo sur la demande du gouvernement japonais de dissoudre le groupe religieux controversé marque un moment significatif, non seulement pour ses adeptes, mais aussi pour l'arène politique japonaise, où l'influence de l'Église est depuis longtemps un sujet de débat public.

L'action du gouvernement est intervenue après une enquête méticuleuse sur les pratiques de l'Église, en particulier sa sollicitation agressive de dons, qui aurait plongé de nombreux fidèles dans la détresse financière. Cette enquête a également mis en lumière la relation entre l'Église et des membres du Parti libéral-démocrate au pouvoir (PLD). Les révélations selon lesquelles certains politiciens auraient reçu un soutien financier de l'Église pendant les campagnes électorales ont suscité un débat plus large sur l'influence des organisations religieuses sur la politique japonaise.

Un cas de jurisprudence

Au cœur de la bataille juridique se pose la question de savoir si les incitations aux dons de l'Église de l'Unification constituent une mécanique d'exploitation sous couvert de liberté religieuse. Les représentants de l'Église ont vivement défendu leurs pratiques de collecte comme faisant partie de leurs activités religieuses, niant tout acte répréhensible. La demande du ministère de retirer à l'Église son statut légal de corporation religieuse suggère un récit différent, celui d'activités potentiellement illégales et de victimes.

Les procédures juridiques en cours ne concernent pas seulement le sort d'un groupe religieux. Elles touchent à des thèmes plus larges de responsabilité, de séparation de l'Église et de l'État, et de vulnérabilité des individus au sein des mouvements religieux organisés. Les liens entre l'Église de l'Unification et les membres du PLD ont déclenché un débat

public sur la pertinence de telles affiliations, remettant en question le statu quo du paysage politique-religieux japonais. L'issue de cette affaire pourrait avoir des implications de grande portée, potentiellement modifier la dynamique du pouvoir et de l'influence au Japon, comme le détaille la couverture de *China.org.cn*.

Alors que le tribunal de district de Tokyo délibère sur ce cas complexe, la nation observe attentivement. La décision ne déterminera pas seulement le statut légal de l'Église de l'Unification au Japon, mais établira un précédent quant à la manière dont le pays navigue entre la liberté religieuse et la protection de ses citoyens contre les pratiques abusives. ■

(Source : BNN, 23.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi, L'Eglise de l'Unification sous surveillance renforcé : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/leglise-de-lunification-sous-surveillance-renforcee/>

Église de l'Agneau de Dieu

Les filles du Gourou sur Disney + ■ Etats-Unis

■ Dans la série documentaire *Les filles du Gourou*, l'effroyable histoire vraie d'Ervil LeBaron, des enfants de celui que l'on surnommait le « Manson mormon » ont accepté de témoigner.

Cinq épisodes glaçants retraçant le parcours de ce mormon polygame (né en 1925 et retrouvé mort en prison en 1981) qui a fondé sa propre église et prêché pour l'expiation par le sang. Un

sort qu'il fera arbitrairement s'abattre sur de nombreux membres de son entourage avant d'être interpellé, en 1979, au Mexique où il s'était réfugié. Aujourd'hui encore, son influence

incite d'anciens membres de l'Église de l'Agneau de Dieu à poursuivre le massacre... ■

(Source : Télé Loisirs, 20.02.2024)

Église Internationale de Bonne Nouvelle

Nouveau chef d'inculpation contre Paul Mackenzie ■ Kenya

■ Déjà poursuivi pour terrorisme, torture et cruauté sur enfants ainsi qu'homicide involontaire, le prédicateur autoproclamé Paul Mackenzie sera aussi jugé pour « l'assassinat de 191 adeptes de sa secte évangélique ». C'est ce qu'a annoncé un tribunal du Kenya le mardi 6 février.

En comparution devant le tribunal de Malindi, ce mardi 6 février, Paul Mackenzie a plaidé non coupable. Comme il l'avait déjà fait des précédentes poursuites engagées contre lui. Mais l'ancien chauffeur de taxi, devenu pasteur de l'Église Internationale de Bonne Nouvelle, sera bien jugé pour « facilitation de la commission d'un acte terroriste, participation à une activité criminelle organisée, radicalisation, homicide involontaire, torture, cruauté et assassinat ». 29 autres personnes seront sur le banc des accusés. Une a été jugée mentalement inapte à être poursuivie après des expertises psychiatriques

Celui qui prêchait de jeûner jusqu'à la mort pour « rencontrer Jésus » est en détention provisoire depuis le 14 avril. Quelques jours plus tôt, 429 corps ont été exhumés dans la forêt de Shakahola, sur la côte kényane. Le tribunal a estimé que 191 cas relevaient d'accusations d'assassinat, 238 d'homicide involontaire. Les autopsies ont révélé que la majorité des victimes sont mortes de faim. Certaines ont été étranglées, battues ou étouffées. Les autorités ont annoncé que le site serait aménagé en « lieu de mémoire ».

Débat sur l'encadrement des cultes

La révélation de ce scandale,

qu'on appelle aujourd'hui « le massacre de Shakahola » a ravivé le débat sur l'encadrement des cultes au Kenya. Le premier ministre Kithure Kindiki a concédé « une faille dans la sécurité avec des défaillances de la police et de la justice ». Le président William Ruto, fervent protestant, a décidé de créer un groupe de travail chargé de l'examen « du cadre légal et réglementaire régissant les organisations religieuses ». A suivre... Les précédentes tentatives s'étaient heurtées à une vive opposition au nom notamment de la liberté de culte. ■

(Sources : AFP & Kenya News Agency, 06.02.2024)

Église « La Vérité »

Enquête du FBI sur une église secrète ■ Canada

■ Le FBI a lancé une enquête sur une église chrétienne secrète qui a été au centre d'une récente enquête de la BBC. L'église n'a pas de nom officiel mais est souvent appelée « La Vérité ».

Le groupe religieux, qui compterait 100 000 membres dans le monde, principalement en Amérique du Nord, a été secoué, en début d'année, par un scandale d'abus sexuels de grande ampleur révélé par la BBC. C'est une ligne d'assistance téléphonique qui a permis aux victimes de se manifester. 1 000

membres ou ex-membres ont témoigné et livré plus de 700 noms d'abuseurs présumés dans 21 pays. Les faits auraient été perpétrés durant plusieurs décennies. Ancien pasteur, Robert Corfield a reconnu, lors d'une interview accordée à la BBC, avoir abusé des enfants alors qu'il était « ministre » au sein de l'Église. Le

FBI a annoncé, ce 21 février, avoir ouvert une enquête et invite les victimes de cette communauté à officiellement déposer plainte. ■

(Source : BBC News, 21.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Un ancien pasteur d'une secte secrète admet des abus sexuels sur enfants* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/un-ancien-pasteur-dune-secte-secrete-admet-des-abus-sexuels-sur-enfants/#more-22019>

Fraternité Saint Pie X

Relations tendues entre la mairie de Meylan et la Fraternité Saint-Pie X ■ France

■ Le maire de Meylan, près de Grenoble, a pris un arrêté, ce 12 février, pour fermer l'école hors contrat Saint-Pierre-Julien-Eymard. La Fraternité Saint-Pie X a contesté. L'école pourra finalement rouvrir...

Philippe Cardin, maire de Meylan, est en conflit ouvert avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X depuis plusieurs années. Ce 12 février, il a pris un arrêté pour fermer l'école hors contrat Saint-Pierre-Julien-Eymard, avec effet immédiat. Gérée par des prêtres de cette congrégation religieuse catholique intégriste, l'école compte une trentaine d'élèves en maternelle et primaire.

L'édile a invoqué « des manquements aux normes de sécurité du bâtiment ».

L'établissement a été sommé d'effectuer des travaux dès octobre 2021. Rebelote en 2022 et 2023. Selon la mairie, « une mise en demeure envoyée le 11 janvier dernier est restée sans réponse ». Le couperet est donc tombé. En attendant « la réalisation des travaux nécessaires avant une éventuelle réouverture », la municipalité a rappelé aux parents d'élèves « qu'ils peuvent se tourner vers leur commune de résidence pour scolariser leurs enfants. La Fraternité Saint-

Pie X a contesté et adressé « les documents nécessaires prouvant sa bonne foi » par le biais de son avocat, Maître Hugues de Lacoste. Ce jeudi 15 février, la mairie a donc abrogé son arrêté. Mais la passe d'armes semble loin d'être terminée. La Fraternité projette de construire une basilique sur le terrain de l'école. ■

(Sources : France Bleu Isère, 13 & 15.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi, *La Fraternité Saint-Pie X fait école* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-fraternite-saint-pie-x-fait-ecole/>

La Gente Estrange

Deux femmes mises en examen pour viols sur fond de dérives sectaires ■ France

■ Les deux responsables d'une association médiévale, basée en Corrèze, ont été mises en examen pour viols et agressions sexuelles sur mineurs. L'enquête avait été ouverte en juillet 2023, suite à un signalement reçu par la Miviludes.

Sur son site Internet, La Gente Estrange propose « artisanat, combats en armures et spectacles en tenues folkloriques dans un univers médiéval ». Mais selon le parquet de Tulle, « cette vitrine n'était qu'un prétexte pour attirer des personnes ayant une appétence pour le gothique et le fantastique » et récolter de l'argent en exerçant une emprise

sur des victimes. Soupçonnées « d'organiser des recrutements de jeunes gens, souvent fragiles et en quête existentielle », les deux dirigeantes, qui faisaient l'objet d'investigations, ont été interpellées mi-janvier. Elles sont accusées de viols et agressions sexuelles sur mineurs de plus de 15 ans. Les faits se seraient déroulés entre 2017 et 2022, à

Saint-Jal, une petite commune de Corrèze. L'enquête, ouverte après un signalement reçu à la Miviludes, fait état, à ce stade, de trois victimes. Les deux femmes, âgées d'une trentaine et d'une quarantaine d'années, ont été mises en examen. L'une a été écrouée, l'autre placée sous contrôle judiciaire. ■

(Sources : Ouest-France & Le Progrès, 01.02.2024)

Luz Del Mundo

D'anciens membres de La Luz del Mundo crient au scandale ■ États-Unis

■ Alors que son leader est en prison pour exploitation sexuelle d'enfants, Luz del Mundo s'apprête à organiser un événement à Houston pour rassembler des milliers de fidèles. Des victimes et anciens membres ne comprennent pas comment les autorités, ayant connaissance des faits, peuvent laisser faire.

Le leader de Luz del Mundo, une mégachurch chrétienne restaurationniste, dont le siège est au Mexique, est en détention dans une prison californienne depuis son arrestation pour des accusations d'exploitation sexuelle d'enfants en 2019. Naasón Joaquín García, qui s'est autoproclamé « le 54^e Apôtre de Jésus-Christ », a plaidé coupable, en 2022, d'abus sexuel sur trois mineurs et purge une peine de 17 ans de prison. Il risque 40 ans supplémentaires après avoir

été inculpé, en octobre 2023, de production et de possession d'images pédopornographiques.

Malgré tout, La Luz del Mundo a décidé d'organiser un grand rassemblement à Houston (où elle possède 18 congrégations satellites) et a réussi à réserver le George R. Brown Convention Center, près de Discovery Green, dans le centre-ville. Pour faire la promotion de cet événement appelé « Sainte Cène 2024 », elle a distribué des flyers à l'effigie de Naasón Joaquín García,

en costume sombre, donnant l'eucharistie. Choqués, des victimes et anciens membres des congrégations ont demandé aux législateurs, au maire John Whitmire, aux membres du conseil municipal et à Houston First (la société gouvernementale qui exploite le George R. Brown Convention Center), d'annuler l'événement. « L'église veut tenter de prouver qu'elle est toujours puissante », a déclaré Castillo, une doctorante à l'Université de Houston. « Nous devons protéger

>>>

>>>

l'intégrité de la ville et protéger nos enfants des membres de l'église qui assisteront à cet événement. Sachant tous les faits, pourquoi la ville permet-elle ce message de corruption ? ».

« La bénédiction est dans l'obéissance »

En réponse aux questions, Carolyn Campbell, porte-parole de la Houston First Corporation, a confirmé par e-mail que « l'équipe de vente avait conclu un contrat avec La Luz del Mundo pour réserver le site en décembre ».

Si elle se dit « consciente des préoccupations », elle tient à rappeler qu'elle n'a « aucun fondement juridique pour refuser à ce groupe la possibilité de tenir son événement dans l'un des lieux appartenant à la ville ». Elle souligne que « Permettre à des groupes de se réunir dans les installations gérées par la HFC n'implique aucunement une approbation des opinions ou des positions de ses clients ». Le maire de Houston n'a, pour sa part, pas souhaité faire de commentaire.

Les anciens membres de l'église de Houston ne sont pas convaincus par le raisonnement de la Houston First Corporation et sont très remontés. « Au-delà des déboires juridiques qu'elle traverse, La Luz del Mundo est une immense secte et sans son leader, point de salut. La Sainte Cène est une mascarade pour soutirer beaucoup d'argent aux participants. Et si l'église vous dit de venir à l'événement, vous venez. La bénédiction est dans l'obéissance ». ■

(Source : Chron, 12.02.2024)

Mission Valley Community Chapel

Tom Cantor veut « évangéliser Paris » ■ France

■ Transformé, tel est le titre du mystérieux livre distribué dans 670 000 boîtes aux lettres de la capitale. Son auteur, Tom Cantor, a annoncé vouloir « évangéliser Paris ».

Depuis janvier, de nombreux Parisiens ont été surpris de découvrir, au milieu de prospectus publicitaires, une enveloppe violette ornée d'étoiles. A l'intérieur, un ouvrage de la même couleur, avec un visage d'enfant en couverture, intitulé « Transformé » et signé Tom Cantor.

Sur son compte X Mission Valley Community Chapel (nom d'une petite église chrétienne indépendante située à San Diego, en Californie), l'auteur indique

faire « le vœu d'évangéliser Paris » et avoir fait distribuer 670 000 exemplaires de son livre, écrit en 2010, dans la capitale française. Un livre d'une centaine de pages, auto-édité et dont la traduction est approximative, où il narre son parcours de croyant, celui « d'un homme d'affaires américain juif qui a découvert son amour pour Jésus-Christ ». En préambule, il explique qu'il invite les lecteurs « à le rejoindre dans son voyage personnel » qu'il qualifie de « passionnante histoire de

transformation ». Mais au final, difficile de savoir vraiment où il veut en venir. Une chose est sûre, celui qui est également à la tête du laboratoire Scantibodies, n'en est pas à son coup d'essai. Ce mystérieux ouvrage religieux a été essaimé à New York en mars 2022 puis à Chicago en février 2023. Des habitants de Detroit, Saint-Louis et Portland auraient également été ciblés. ■

(Sources : Le Parisien & Le Figaro 10.02.2024)

Mormons

Une nouvelle action en justice ■ États-Unis

■ L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours fait face à une nouvelle action en justice pour l'utilisation, présumée abusive, des deniers de ses membres. Cette fois, la plainte a été déposée dans l'État de Californie par un couple marié.

Il s'agit de la dernière action en justice découlant des révélations du lanceur d'alerte David Nielson, un ancien gestionnaire de portefeuille de la branche d'investissement de l'Église, Ensign Peak Advisors. En décembre 2019, Nielson avait affirmé que l'Église avait mal utilisé des milliards de dollars de dîmes, dont 1,4 milliard de dollars pour financer le City Creek Center dans le centre-ville de Salt Lake City.

Deux nouveaux plaignants, Gene et Michelle Judson, membres de l'Église depuis 1967 et 1971, viennent de corroborer ces allégations en attaquant à leur tour en justice. Le couple californien a expliqué qu'il pensait « faire des dons à des fins charitables et d'aide sociale, ou

pour la construction et l'entretien de temples ainsi que le soutien du travail missionnaire ». Mais, il dit avoir découvert qu'au lieu de cela « l'Église a utilisé cet argent (40 000 dollars entre 2003 et 2020) pour aider à financer la construction du centre commercial City Creek Center, dans le centre-ville de Salt Lake City ». Les Judson réclament des dommages et intérêts pour eux-mêmes et les autres membres qui auraient été affectés par l'utilisation présumée abusive de ces dîmes.

Contactée par les journalistes du *Derick Fox*, l'Église n'a pas souhaité apporter de commentaires au moment de la publication.

Il s'agit de la deuxième action en justice déposée contre l'Église en Californie et de la troisième

aux USA depuis les allégations de Nielson. En 2019, James Huntsman, le frère de l'ancien gouverneur de l'Utah Jon Huntsman Jr., avait demandé le remboursement des 5 millions de dollars qu'il avait donnés avant de quitter l'Église. Une autre action en justice a été déposée devant le tribunal de district des États-Unis, dans l'Utah, en octobre 2023, par trois membres de l'Église affirmant avoir fait don d'un total collectif de 350 000 dollars au fil des ans, qu'ils estiment également avoir été mal utilisés. ■

(Source : Derick Fox, 30.01.2024)

A lire aussi : *Que sait-on ? Les Mormons* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/que-sait-on-des-mormons/>

Scientologie

Campagne de harcèlement contre l'actrice Leah Remini ■ États-Unis

■ L'actrice Leah Remini a révélé, ce lundi 12 février, qu'elle doit lutter contre la peur, la dépression et l'anxiété au quotidien depuis qu'elle a fui la Scientologie en 2013. Dans un post publié sur les réseaux sociaux, elle dénonce les « tentatives de l'organisation pour saper sa santé mentale et la déstabiliser ».

« Ça fait dix ans que j'ai fui la Scientologie avec ma famille mais c'est une lutte constante », a écrit Leah Remini dans le post. « Je

vais passer une bonne journée... Et puis la dépression prend le dessus. Je suis consumée par la peur. Je dois me battre

contre moi-même chaque jour ». L'actrice américaine, aujourd'hui âgée de 53 ans, explique que le processus recommence à chaque

>>>

>>>

réveil. « Je veux sortir, vivre, y compris les choses banales, mais la plupart du temps, je ne le fais pas ». Elle dit que, depuis son départ de la Scientologie, elle est « suivie, surveillée et harcelée par des agents ». Et elle soutient que « ces tactiques, connues sous le nom de fair game dans la communauté, l'ont isolée et mise en danger, ainsi que sa famille, ses amis et ses collègues ». Elle parle même « d'intrusions dans sa propriété ».

Plainte pour harcèlement

L'actrice, qui a publié un livre et

produit une série documentaire récompensée aux Emmy Awards sur ses expériences à l'intérieur du mouvement, a été, à plusieurs reprises, attaquée en diffamation par les scientologues. En août dernier, c'est elle qui a poursuivi l'église pour harcèlement et détresse émotionnelle. « Pendant 17 ans, la Scientologie et David Miscavige m'ont soumise, je crois, à ce qui constitue un torture psychologique affectant considérablement ma vie et ma carrière. Je ne suis pas la première personne visée par ces

opérations, mais j'ai l'intention d'être la dernière ». Dans une plainte modifiée, déposée le mois suivant, Leah Remini a déclaré que les attaques ne cessaient de croître ». En réponse, un porte-parole du groupe a qualifié ses allégations de « pure folie » et de « propagande ». « Me sentir moins seule et faire ressentir la même chose à tous ceux qui luttent contre des problèmes similaires. Ensemble, nous devons garder espoir » conclut l'actrice. ■

(Source : The Daily Beast, 13.02.2024)

Comment David Miscavige évite les tribunaux ■ États-Unis

■ **David Miscavige, le leader actuel de la Scientologie, est un homme visiblement difficile à localiser. Suite à plusieurs plaintes, les autorités tentent de lui remettre des citations à comparaître. En vain.**

Le 8 février dernier, à la demande des avocats de Miscavige, un juge de la Cour suprême a dû annuler une citation parce qu'elle n'avait pas été correctement notifiée. Le conseil de la plaignante, qui accuse un recruteur de la Scientologie et son leader d'agressions sexuelles, s'est insurgé : « Il ne fait aucun doute que David Miscavige est réellement au courant de cette affaire ! L'évitement des services ne devrait pas lui permettre de se dérober à un procès. C'est un affront à la justice ». Le juge, qui s'est dit contraint d'appliquer la loi, n'a pu que constater que les citations ne lui avaient pas été remises en main propre mais avait été délivrées à un agent de sécurité et à un autre employé dans un bâtiment appartenant à

la Scientologie, ce qui ne remplit pas les exigences requises en droit ». La charge de la preuve incombe aujourd'hui à la partie civile. Elle devra démontrer qu'elle a utilisé tous les moyens possibles pour lui notifier sa citation. Ceci fait, elle pourra déposer une motion pour obtenir le droit à publication, autrement dit éditer une petite annonce dans un journal. Le chef de la Scientologie sera alors obligé de répondre à la plainte.

Une tactique bien rodée

En résumé, fuir les notifications est une tactique pour faire perdre du temps et de l'argent aux demandeurs. Et à ce jeu du chat et de la souris, il semble que David Miscavige soit devenu

maître. Quelques jours plus tôt, une requête en annulation de citation avait déjà été déposée par la Scientologie dans une autre affaire. Dans ce cas, l'avocat de Miscavige a même déposé une motion pour s'opposer à une demande de notification par publication. Ce qui a fait vivement réagir le juge : « Félicitations, de toute ma carrière, c'est la première fois que je vois une telle objection ! ». Estimant « cette loi dépassée », il a assuré que « Miscavige sera notifié quoiqu'il arrive » avant de pester : « vous pourriez faciliter les choses. Et si vous n'avez rien à vous reprocher, vous ne devriez pas avoir peur de vous défendre »... ■

(Source : InfoCatòlica, 10.02.2024)

La Scientologie cristallise la campagne municipale de Clearwater ■ États-Unis

■ **Trois candidats sont en lice pour les prochaines élections du conseil municipal de Clearwater (Floride) qui se tiendront le 19 mars. Au cœur des débats : la redynamisation du centre-ville... Et des visions différentes sur l'impact de la Scientologie.**

Mark Bunker, membre du conseil municipal de Clearwater depuis 2020, a marqué un changement dans la politique locale en mettant en avant l'impact de la Scientologie sur le centre-ville. Il en parle régulièrement. Ce que personne n'avait osé faire auparavant dans l'hémicycle du conseil. Dans sa course à un deuxième mandat, il a face à lui deux candidats : Ryan Cotton, capitaine des pompiers, et Mike Mastruserio, cadre en marketing. Bunker a centré son premier mandat sur des allégations de trafic humain et de fraude financière contre la Scientologie. Les achats massifs de propriétés par des fidèles de la Scientologie ont suscité des inquiétudes. L'Église nie toute implication mais Bunker ne cesse de marteler que « les scientologues ont fait au moins 200 acquisitions ces dernières années et qu'ils prennent la ville en otage ».

Mastruserio a voulu esquiver le sujet et mettre l'accent sur

la revitalisation du centre-ville, proposant des solutions telles que des magasins mobiles pour contrer les devantures vides. Bunker est donc remonté au créneau affirmant avoir contacté le FBI au sujet de ces achats, accusant le leader de la Scientologie, David Miscavige, de « saboter le centre-ville pour ensuite pouvoir se présenter en sauveur ». Mais, pour l'heure, les accusations de Bunker n'ont pas abouti à des enquêtes officielles, comme l'a rappelé une avocate représentant la Scientologie.

Cotton, pour sa part, évite de mentionner la Scientologie dans sa campagne. Il préfère, depuis le début, se concentrer sur la revitalisation du centre-ville et la modernisation des infrastructures. Les trois candidats se sont finalement accordés pour dire que « la campagne ne devait pas se limiter à la question de la Scientologie ». Si Bunker reste vent debout contre l'organisation, il a quelque peu modifié son

discours de campagne faisant de sa « volonté de décentraliser le pouvoir politique et commercial au profit des résidents et des quartiers » son cheval de bataille.

Mastruserio met, lui, en avant son expérience commerciale. Il dit qu'il peut apporter des changements à la ville parce qu'il bénéficie du soutien de la chambre de commerce locale. Cotton, quant à lui, souhaite apporter un nouveau souffle « en se concentrant sur la responsabilité financière et la résilience des infrastructures ».

La relation familiale entre Cotton et le conseiller municipal actuel, David Allbritton, soulève aussi des questions d'éthique. Mais aucune loi n'interdit à des beaux-frères de siéger ensemble au conseil. Cotton assure qu'il respectera la transparence et l'intégrité dans son mandat. Les urnes parleront le 19 mars. ■

(Source : Tampa Bay Times, 16.02.2024)

Des patients « traumatisés » après un séjour en centre de désintoxication ■ Royaume-Uni

■ **Un centre de désintoxication non réglementé, lié à la Scientologie, a soumis des personnes mentalement vulnérables à des exercices psychologiques intenses, qui les auraient laissées « traumatisées ».**

D'anciens patients et membres du personnel de Narconon UK, un complexe isolé du Sussex, af-

firment que des personnes, en quête d'aide contre l'addiction, ont été amenées à effectuer des

exercices mentaux similaires à ceux utilisés dans le controversé « processus d'audition » de la

>>>

>>>

Scientologie. Avant leur arrivée, elles pensaient que Narconon offrait une approche holistique de la réhabilitation et étaient attirées par la promesse de devenir « définitivement libres de la drogue ». Mais, durant trois mois, en état de manque, elles auraient participé, de manière prolongée, à des exercices répétitifs, « jusqu'à perdre conscience » ou « devenir paranoïaques », soulignent des témoignages concordants. Des participants auraient également eu des pensées suicidaires à la suite d'exercices impliquant des commandes répétitives telles que « lève-toi, assieds-toi », jusqu'à cinq heures par jour, pendant plusieurs semaines.

Des failles dans la réglementation

Ces allégations soulèvent des questions sur la manière dont un centre de désintoxication lié à l'un des groupes sectaires les plus controversés au monde, accusé de pratiques abusives, peut opérer sans réglementation au Royaume-Uni. Ouvert en 2015,

près de la ville de Heathfield, le centre Narconon UK n'a été inspecté qu'une seule fois, en 2016, et il n'a jamais été évalué pour garantir l'efficacité ou la sécurité de son programme. « Il fonctionne sans surveillance en raison d'une faille réglementaire », révèle l'enquête de l'Observer, « contrairement aux autres programmes de lutte contre l'addiction ». Pourquoi ? Parce que la Care Quality Commission (CQC), qui supervise les services de lutte contre la toxicomanie, rappelle que « le programme de Narconon n'entre pas dans son champ de compétence, puisqu'il s'agit d'une approche alternative ». Elle a par ailleurs déclaré qu'elle pensait que « ce centre était en sommeil depuis 2019 ». Des documents attestent que 14 plaintes ont été reçues mais qu'il n'y a pas eu d'enquête officielle.

Le Dr David Bremner, directeur médical de l'association caritative Turning Point, insiste sur « la nécessité d'une meilleure réglementation ». Le ministère de la

Santé a, pour sa part, refusé de commenter.

L'enquête de *l'Observer* montre que Narconon est plus étroitement lié à la Scientologie qu'il ne le prétend. Ses opérations seraient soutenues financièrement par l'Association internationale des scientologues et des membres éminents du personnel seraient membres du groupe.

Pour la professeure Sally Marlow, de l'Institut de psychiatrie, de psychologie et de neurosciences du King's College de Londres, « les routines d'entraînement prônées par Narconon n'ont rien de thérapeutiques. Et c'est extrêmement préoccupant ». Sheila Maclean, directrice du centre, s'en défend. Elle soutient que « que les participants sont évalués par un médecin avant le programme, qui comprend également de longues sessions de sauna et la prise de vitamines ». Elle trouve « les critiques profondément regrettables » et affirme « que les méthodes utilisées sont sûres et efficaces ». ■

(Source : The Guardian, 03.02.2024)

Témoins de Jéhovah

Quel est le statut légal des anciens Témoins de Jéhovah ■ États-Unis

■ Les anciens Témoins de Jéhovah ont-ils l'obligation de dénoncer des suspicions d'abus sexuels sur des enfants si ces derniers se sont confessés ? En Pennsylvanie, les tribunaux se livrent une bataille juridique. Et n'ont toujours pas tranché sur le fond.

Les tribunaux de Pennsylvanie sont confrontés à un débat sur la nécessité, ou non, pour les anciens des Témoins de Jéhovah de signaler les abus sexuels sur des

enfants, entendus en confession. La Cour suprême de Pennsylvanie a ordonné à la Cour du Commonwealth de réexaminer l'affaire après avoir annulé une déci-

sion antérieure. L'affaire concerne Ivy Hill Congregation des Témoins de Jéhovah, une congrégation à Philadelphie. Les anciens des congrégations ont le droit d'en-

>>>

>>>

tendre les confessions de péché des fidèles mais sont tenus de maintenir la confidentialité selon leurs préceptes religieux. Cependant, la Loi sur les Services de Protection de l'Enfance (CPSL) stipule que certains individus sont tenus de signaler les cas de suspicion de maltraitance infantile. En plus des médecins et des employés d'école, la liste de ces déclarants obligatoires comprend les « ecclésiastiques, prêtres, rabbins, ministres, praticiens de la Science chrétienne, guérisseurs religieux ou guides spirituels de toute église régulièrement établie ou autre organisation religieuse ». Et les déclarants obligatoires qui

se soustraient à cette règle sont passibles de sanctions pénales.

Rapport complexe entre droits religieux et obligations légales

Ivy Hill a donc demandé à la Cour du Commonwealth de clarifier si « les anciens des Témoins sont concernés ou pas ». S'en est suivie une complexe bataille entre les tribunaux sur la forme. Et le fond n'a toujours pas été tranché. En résumé : la Cour du Commonwealth a rejeté cette demande, affirmant qu'il n'y avait pas de litige imminent et inévitable mais Ivy Hill a ensuite fait appel à la Cour suprême de Pennsylvanie, soutenant que la Cour du Com-

monwealth avait violé la Règle de la Juridiction Coordinée en rejetant sa demande. La Cour suprême a jugé que la Cour du Commonwealth avait « mal évalué la situation » en concluant qu'il n'y avait pas de litige imminent et en refusant de reconnaître la pertinence du privilège du clergé pour les anciens de Ivy Hill. Au final, la Cour suprême a annulé la décision de la Cour du Commonwealth et a renvoyé l'affaire pour réexamen de cette question cruciale du rapport entre droits religieux et obligations légales. ■

(Source: [Pennsylvania Record](#), 16.02.2024)

« La fiction m'a ouvert les yeux sur la réalité » ■ États-Unis

■ Trois candidats sont en lice pour les prochaines élections du conseil municipal de Clearwater (Floride) qui se tiendront le 19 mars. Au cœur des débats : la redynamisation du centre-ville... Et des visions différentes sur l'impact de la Scientologie.

« Les histoires ont toujours coulé dans mes veines » raconte Jodie Chapman. « Enfant Témoin, j'ai reçu un exemplaire de « Mon livre d'histoires bibliques », un gros livre jaune à couverture rigide. Dès que j'ai pu écouter, on m'a enseigné l'histoire d'Abraham, qui a failli tuer son fils après que Dieu, pour le tester, lui a ordonné de le faire. Puis il y avait la femme de Loth, qui a été transformée en sel pour avoir osé regarder en arrière vers le feu que Dieu faisait pleuvoir sur sa ville natale. Je n'ai jamais remis en question ces histoires ou leurs morales. On me les a enseignées en même temps

que l'alphabet. Elles étaient ma version de la « normalité ». Les divertissements étaient étroitement contrôlés. Tout ce qui avait trait aux fantômes ou aux sorcières était interdit. « Les pages de dessins de Noël à colorier étaient arrachées » se souvient Jodie Chapman. « Avec le recul, je peine à penser à des livres qui auraient été plus choquants que la Bible. Et pourtant, c'est un arbre avec des lumières colorées qui était considéré comme offensant ».

Malgré tout, la jeune fille a fréquenté une école classique, jusqu'à l'obtention du

baccalauréat. « Après, on ne vous encourage pas à faire des études, on vous incite plutôt à consacrer votre temps à la prédication ». Mais « heureusement » concède-t-elle, « on me permettait de choisir mes propres livres ».

« Non, le rejet n'est pas une action aimante »

Alors un jour, à l'aube de ses 20 ans, il y a eu « 1984 » de George Orwell. Une révélation. « La manière dont « Le Parti » modifie les croyances et insiste pour que les adeptes acceptent ces changements sans discussion reflétait ma communauté. L'histoire de Winston, qui connaît

>>>

>>>

la vérité et doit néanmoins se conformer pour sa propre survie, a ouvert une porte que je n'avais jamais osé toucher » confie-t-elle. Et puis elle a lu « La Servante écarlate » de Margaret Atwood. « Ça m'a ouvert les yeux sur le danger d'un patriarcat se positionnant comme bénéfique pour les femmes au nom de la religion. J'ai eu une réaction viscérale. J'avais déjà des doutes sur ma foi, ce livre les a amplifiés ». « Beloved » de Toni Morrison les a confortés. Jodie Chapman a ainsi

réussi à prendre ses distances avec la communauté. Non sans souffrances, « parce que les auteurs de trouble sont exclus et n'ont plus le droit d'avoir de contacts avec les autres membres, même ceux de leur famille » explique-t-elle. Là encore, la littérature a eu un rôle important. « Des classiques comme « Tess d'Urberville » de Thomas Hardy et « La saga des Forsyte » de John Galsworthy, qui mettent en scène des personnages exclus pour avoir prétendument enfreint les

normes morales acceptées de leur époque, m'ont aidée à réaliser l'injustice d'une telle pratique. Dans ma communauté, le rejet était considéré comme une action aimante qui ramènerait à la raison celui qui s'est déshonoré. Non, ce n'est pas de l'amour ». Depuis, Josie Chapman s'est, à son tour, lancée dans l'écriture. Elle a publié deux romans, Une autre vie et Oh, Sister... Où se mêlent étroitement réalité et fiction. ■

(Source : The Guardian, 17.02.2024)



La moitié du Gourou sur Arte Radio ■ France

■ **Arte Radio propose un documentaire, en 4 épisodes de 22 minutes chacun, signé Manon Prigent.**

On y découvre le témoignage de Julie, restée six années au service de Gabriel, le gourou de « L'université de la nature, de l'écologie et de la relation ». Âme sœur, âme damnée...

Des initiations chaque fois plus extrêmes... Jusqu'au point de non-retour. Ce documentaire décortique avec méthode la mécanique du mal et la jouissance, non pas du pouvoir,

mais de l'obéissance. ■

(Source : Arte Radio, 31.01.2024)

Podcasts à écouter sur : https://www.art-radio.com/content/tous_nos_podcasts

Développement personnel

L'industrie du coaching, une nébuleuse qui pèse des millions de dollars ■ États-Unis

■ De nombreuses personnes se tournent vers des coachs de vie dans les moments de crise. Certains trouvent ce qu'ils cherchent dans ces programmes. D'autres, et ils sont nombreux, parlent de déception, voire d'arnaque.

Le coaching de vie est une industrie vaste et multi-facettes : aujourd'hui, en deux clics, on trouve des coachs de carrière, des coachs financiers, des coachs du bonheur ou encore des coachs d'autonomisation. Elle vaut des milliards et ne cesse de croître. La Fédération Internationale de Coaching estime que l'industrie pèse 4,56 milliards de dollars. Entre 2019 et 2022, le nombre de coachs de vie a augmenté de 54 %, représentant l'activité lucrative à la croissance la plus rapide aux États-Unis. « Ce boom s'est produit en parallèle de l'industrie du développement personnel qui a émergé au cours des 15 dernières années », disent les experts.

La pandémie a catalysé deux facteurs majeurs qui ont offert une opportunité commerciale aux

coachs de vie : le stress et la réévaluation de ses priorités. C'est ce que corrobore la consultante Emily Maguire : « si vous analysez les recherches sur Internet concernant le coaching, vous constaterez que ce qui revient le plus souvent c'est la confiance en soi, les relations et l'anxiété. Et les coachs l'ont bien compris et proposent sur les plateformes des cours pour trouver le chemin vers une vie idéale ».

Le problème, c'est que cette industrie n'est pas réglementée. Et que cette quête d'un nouvel élan et d'un mieux-être peut rendre les gens vulnérables aux pratiques frauduleuses, n'importe qui pouvant se proclamer coach de vie. S'il existe certains organismes d'accréditation, tels que la Fédération Internationale de Coa-

ching, il n'existe pas de normes légales pour entrer dans la profession, aucun diplôme n'est exigé. Il n'y a pas non plus de barèmes, les coachs facturant leurs services entre 75 et 200 dollars de l'heure selon les dernières études.

Les coachs médiocres et sans scrupules, promettant, moyennant des fortunes, des objectifs inatteignables n'impactent pas seulement des clients lambda. Ils nuisent à la réputation des professionnels qui essaient de faire du bien et qui recommandent de procéder avec prudence : « toujours demander à un coach quelle proportion de son activité provient de recommandations. Et, appeler au moins trois anciens clients avant de souscrire ». ■

(Source : BBC, 06.02.2024)

La « cuisine-thérapie » fait recette ■ France

■ Les séances de « cuisine-thérapie » sont en plein essor et font monter la moutarde au nez de certains médecins. Parce qu'on parle bien ici « de thérapie et non pas d'ateliers culinaires ». Or, « aucune étude scientifique n'atteste que cette technique fonctionne ». Et elle n'est pas sans risques.

La cuisine-thérapie, une méthode de développement personnel controversée, a émergé sous l'impulsion d'Emmanuelle Turquet en 2015. Cette approche vise, selon les termes que l'on retrouve sur son site, « à aider les individus à explorer leur moi intérieur, surmonter leurs blocages et expérimenter de nouvelles façons de faire à travers l'improvisation culinaire ». Les séances, proposées à partir de 80 euros pour une heure et demie, encouragent les participants à utiliser la nourriture comme un moyen d'expression. Pourquoi pas ? Sauf que les adeptes parlent bien de cuisine-thérapie et non d'ateliers de cuisine. Certains professionnels de la santé, comme le Dr Hugo Saoudi (ancien chef de clinique spécialisé dans les troubles des conduites alimentaires) ou encore la Dr Camille Ringot (psychiatre), tirent la sonnette d'alarme et remettent en question ce terme « thérapie », soulignant le manque de preuves scientifiques quant à son efficacité et les risques potentiels pour les personnes souffrant de troubles alimentaires. « Le terme est rassurant pour les participants mais il est trompeur ».

Emmanuelle Turquet se dit « consciente de ces préoccupations ». Elle ne parle d'ailleurs jamais de « patients ». Mais elle explique « chercher à prouver l'efficacité de cette méthode via une étude clinique qu'elle a entamée en collaboration avec le Professeur Jean-Luc Sudres, spécialiste des troubles des conduites alimentaires ». Pas de quoi rassurer les experts qui restent sceptiques : « en science, toutes les hypothèses sont fausses jusqu'à la preuve du contraire. Dire que l'efficacité sera démontrée n'a aucun sens ».

210 praticiens « certifiés » en France

Malgré cela, le nombre de praticiens en « cuisine-thérapie » augmente. Sur son site, Emmanuelle Turquet parle de 210 personnes certifiées (c'est-à-dire ayant suivi la formation basée sur des modules vidéo ciblés moyennant 5 000 € et la promesse de compléments de revenus pour les praticiens) et de plus de 6 000 personnes « accompagnées ».

Son parcours, issu du monde de la communication et du marketing, soulève aussi des questions sur ses qualifications dans les domaines

médical et psychologique. Son approche, présentée comme « une révélation personnelle lors d'un voyage en Nouvelle-Zélande en 2012 », s'appuie sur diverses techniques de développement personnel telles que l'art-thérapie et la PNL (programmation neuro-linguistique). Son entreprise, Umami, réalise un chiffre d'affaires conséquent estimé à 1 M€ depuis sa création en 2015.

Malgré les critiques, Emmanuelle Turquet maintient que la cuisine-thérapie est une forme de « thérapie légitime ». Et pour se défendre, elle soutient bénéficier du label Qualiopi. Oui, mais ce label ne garantit pas de contrôle pédagogique dans le domaine de la formation professionnelle, comme l'a rappelé récemment la Cour des comptes. Et les professionnels de la santé insistent sur « les risques potentiels d'une telle approche, notamment en retardant la prise en charge médicale des troubles alimentaires qui affectent un nombre significatif de personnes en France ». ■

(Source : Libération, 19.02.2024)

Exorcisme

Il tue sa femme et leurs deux fils « pour les libérer du démon » ■ Italie

■ Un Sicilien de 54 ans s'est rendu à la police après avoir assassiné sa femme et leurs deux fils au cours d'une séance d'exorcisme. Leur fille aînée, mystérieusement épargnée, a fini par avouer qu'elle avait participé au massacre.

« J'ai tué ma famille, je vous attends, venez me chercher. Il y avait le diable dans ma maison ». Dimanche 11 février, Giovanni Barreca, un maçon âgé de 54 ans, a lui-même appelé les autorités pour dire qu'il s'était rendu coupable d'un triple homicide. Sur place, l'homme a été interpellé sans résistance. Dans la maison, située à Altavilla Milicia, près de Palerme, les carabinieri italiens ont découvert le corps de son épouse, en partie carbonisé et à moitié enterré dans le jardin. Ceux de leurs deux garçons, âgés de 5 et 16 ans, ont été retrouvés dans leurs lits. Ils portaient des traces de strangulation. Selon un premier examen médico-

légal, les meurtres auraient été perpétrés le vendredi. La fille aînée, âgée de 17 ans, a, elle, survécu. Elle a indiqué, dans un premier temps, que « la famille avait fait un rituel pour chasser le diable ». Les policiers pensaient alors qu'elle avait pu être droguée et mystérieusement épargnée... Réinterrogée quelques jours après le drame, elle a finalement avoué avoir participé au massacre « d'une rare violence » selon la presse italienne. Elle a été placée dans un centre fermé pour mineurs.

Selon la presse italienne toujours, « cette affaire est empreinte de dérive sectaire. Giovanni Barreca était obsédé par la religion. Il

invoquait régulièrement, sur les réseaux sociaux, le nom d'un pasteur évangélique autoproclamé originaire de Bari. Ce dernier invite ses fidèles à ne pas aller chez le médecin car il est lui-même capable de les guérir et de chasser Satan ». Soupçonnés d'avoir incité le père de famille à passer à l'acte, le pasteur et un couple appartenant à la communauté évangélique d'Altavilla Milicia ont été interpellés et écroués. Dans un communiqué, la communauté « se distancie catégoriquement de toute forme de violence ». ■

(Sources : Le Parisien & BFM, 12.02.2024 & Paris Match, 19.02.2024)

Mouvance catholique

Ils veulent bâtir une basilique dédiée à la Vierge ■ France

■ Il y a plus de 100 ans, la Vierge serait apparue à Notre-Dame de Tilly-sur-Seulles, dans le Calvados. Depuis, de fervents croyants veulent faire édifier sur le site une basilique qui aurait vocation à remplacer Lourdes.

Entre 1896 et 1899, des écoliers, puis des religieuses, auraient vu la Vierge dans un champ près du bourg de Tilly-sur-Seulles. En 1953, une petite chapelle a été construite sur le site. Mais dans leurs visions, « tous disent, qu'à cet emplacement, se trouvait une très grande basilique »

raconte Éric Martin, président de l'association Notre-Dame de Tilly, fondée en 2018. Ces apparitions ne sont pas reconnues par les autorités catholiques. Mais depuis plusieurs décennies, des fidèles veulent faire ériger la basilique qu'ils voient « comme une prophétie, un message du ciel ».

Leur communauté compterait quelque 200 membres, en Normandie, mais aussi en Belgique, au Luxembourg et dans les DOM-TOM. Chaque année, « un millier de personnes viendrait en pèlerinage ici » affirme Éric Martin et « tenterait d'amasser les fonds nécessaires à la construction du

>>>

>>>

majestueux édifice religieux ».

Une enquête ouverte

Mais, ce 14 février, une enquête a été ouverte par le parquet de Caen pour abus de confiance. Une perquisition a eu lieu à la

chapelle et dans un bâtiment en bois la jouxtant pour lequel « aucun permis n'a été demandé et encore moins accordé » souligne le maire Didier Couillard qui estime « qu'avec la loi Zéro Artificiation Nette en 2050, il est

peu probable qu'il le soit un jour ». Si l'édile concède « n'avoir aucun problème avec les fidèles » il rappelle qu'il est « légalement responsable s'il se passe quelque chose ». ■

(Source : France 3 Régions, 22.02.2024)

A écouter

L'invité de la Matinale, RCF

■ Sophie Le Brun, journaliste à *La Vie*, a enquêté sur l'envers du décor des Foyers de Charité, ces lieux de retraites spirituelles catholiques (une douzaine en France, 70 dans le monde) qui accueilleraient près de 800 membres. Alors que le Vatican a accepté, ce 12 février, la démission de Mgr Michel Dubost, délégué pontifical chargé depuis deux ans d'un audit sur cette communauté, la journaliste révèle que « beaucoup de choses se passent mais peu d'informations sortent ». Selon elle, « l'audit patine mais les Foyers de Charité continuent de faire face à des révélations d'abus sexuels, spirituels, de pouvoir et de dérives sectaires... L'organisation même de la communauté broie les personnes et les âmes ». ■

(Source : RCF, 19.02.2024)

À écouter sur : <https://www.rcf.fr/articles/actualite/foyer-de-charite-pour-quils-puissent-vivre-leur-vocation-reelle-il-faut-prendre>

A lire



Femmes, soyez soumises, Alice Davril, Editions Larousse, 2024

■ Alice a 16 ans. Henri, 31 ans. Elle est indépendante. Il est féru de théologie. Il l'impressionne, l'abreuve de livres, revoit sa culture philosophique... Et prend de plus en plus de place dans sa vie. Rien ne la prédestinait à une telle soumission. Et pourtant, elle a basculé. Dans son ouvrage, Alice Davril remonte le fil du temps, de son entrée chez les scouts à son mariage avec un mari catholique intégriste, pour décortiquer la mécanique de l'emprise. Elle raconte aussi les modes de survie aux principes sectaires et oppressifs jusqu'à la libération et sa fuite avec ses sept enfants. ■

(Source : Elle, 12.02.2024)

Mouvance hassidique

L'obscurantisme au cœur de New York ■ États-Unis

■ Le quartier de Williamsburg, à Brooklyn, est bien plus qu'un simple quartier. C'est le cœur battant de la plus grande secte de juifs hassidiques au monde, les Satmar. Un mouvement mystique et fondamentaliste du judaïsme complètement isolé du monde.

Résidences d'artistes, librairies, bars populaires... Bienvenue à Williamsburg, au cœur de Brooklyn. Mais derrière cette façade, se niche un monde parallèle rétrograde. Ici, l'isolement est la norme, avec des panneaux en yiddish et en hébreu ornant les bâtiments et une population strictement coupée du reste du monde. Les 57 000 membres de la communauté Satmar vivent selon des règles strictes, se protègent du monde occidental en évitant les technologies modernes comme les smartphones et Internet. Ils s'isolent des autres juifs comme du reste du monde. Pour cette communauté, « la création de l'État d'Israël est un acte antimesianique et les juifs intégrés sont des âmes perdues ». L'adhésion est sans compromis.

La ségrégation des sexes est une caractéristique clé de cette communauté, avec des rôles strictement définis dès le jeune âge. Les garçons étudient la Torah dans des écoles religieuses, tandis que les filles sont souvent limitées à des matières considérées comme « laïques » et sont destinées à la maternité et au foyer après un mariage arrangé. Cette séparation conduit à des résultats prévisibles, avec des garçons souvent incapables de lire ou d'écrire en anglais et une majorité de femmes ne travaillant pas.

La vie quotidienne dans ce quartier est une immersion dans un obscurantisme social choquant, où la conformité aux normes est rigoureusement observée et où les femmes sont largement invisibles dans l'espace public. Des

pratiques discriminatoires, telles que la ségrégation dans les transports en commun, rappellent des périodes sombres de l'histoire, comme l'époque de la ségrégation raciale aux États-Unis.

Malgré les progrès sociaux et technologiques du monde extérieur, cette communauté ultraorthodoxe persiste dans son mode de vie fondamentaliste, profitant du système de séparation de la religion et de l'État pour maintenir ses propres règles et valeurs. Ce contraste souligne les défis persistants auxquels sont confrontées les sociétés modernes dans la protection des droits individuels et des principes laïques face à des groupes religieux extrémistes. A seulement un pont de Manhattan. ■

(Source : Charlie Hebdo, 07.02.2024)

Mouvance protestante

Le déclin des megachurchs ■ États-Unis

■ Les megachurchs comme on les appelle, ces églises évangéliques dont la fréquentation atteint plusieurs dizaines de milliers de fidèles par semaine, ne semblent plus séduire les nouvelles générations. Ces structures gigantesques traversent une période de turbulences.

Située près de Chicago, Willow Creek Community Church est l'une des plus importantes megachurchs du pays. Et aussi sûrement la plus emblématique. Elle

a rassemblé jusqu'à 25 000 paroissiens chaque semaine. Mais depuis 5 ans, sa fréquentation ne cesse de baisser. « 60 % de moins en 2022 qu'avant le Covid-19 »

confirme Dave Dummitt, son pasteur principal. 30 % des salariés ont été licenciés et le budget a été réduit de manière drastique. A Denver, The Potter's House a

>>>

>>>

dû mettre en vente ses locaux et pratique ses cultes uniquement en ligne.

Pour Sam Rainer, créateur du réseau d'entraide Church Answers, « la pandémie ne peut pas être tenue pour responsable de cette désertion. Elle n'a fait qu'accélérer un déclin que l'on observe depuis 2010 ». Il estime que le phénomène est générationnel. « Les megachurchs ont été construites par la génération précédente, celle des baby-boomers, au détriment des églises de quartier. Mais aujourd'hui, les jeunes Américains recherchent davantage de proximité et ne sont plus prêts à faire des kilomètres de voiture pour aller prier ». De nombreux scandales (financiers, spirituels et

sexuels) ont aussi jeté le trouble parmi les jeunes et « accentué la défiance des fidèles face à des leaders charismatiques défaillants » soutient Sam Rainer. Une vision que partage Sébastien Fath, chercheur au CNRS et spécialiste du protestantisme évangélique : « ce modèle qui starifie ses pasteurs n'est plus adapté à l'heure des réseaux sociaux ». Et il semble que les églises l'aient bien compris. Le chercheur américain Warren Bird, lui, est persuadé que « les megachurchs ne sont pas mortes. Elles sont juste en train de se transformer pour mieux renaître. Ces grandes églises disposent de moyens financiers massifs et sont presque toujours pionnières en termes d'innovation. 70 % d'entre

elles ont aujourd'hui choisi d'ouvrir des satellites de plus petite taille ».

Reste une tendance générale : les chrétiens sont en reculs aux États-Unis. Selon une étude du Pew Research Center, ils sont passés de 78 % à 60 % de la population entre 2007 et 2021. Dans le même temps, les évangéliques sont passés de 30 % à 24 %. Quant au nombre d'Américains ne se revendiquant d'aucune religion, il est passé de 16 % à 26 %. ■

(Source : La Croix, 11.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Le temps des mega églises* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/le-temps-des-mega-eglises/>

New Age

Les associations douteuses ne semblent pas inquiéter Montpellier ■ France

■ Depuis plusieurs mois, *Le Poing* (média local) s'interroge sur la tenue d'événements « quelque peu étonnants » à Montpellier sans que la ville semble s'en inquiéter. Interrogée, la municipalité n'aurait pas souhaité répondre aux journalistes.

Tout a commencé en octobre 2023. En feuilletant la liste des participants à Antigone, forum organisé par la ville de Montpellier pour promouvoir les associations sportives et culturelles, *Le Poing* découvre la présence de médiums et de spécialistes « de rituels de dégagement énergétique par le plomb ». Il s'étonne, de surcroît, que ces derniers proposent des prestations payantes. Plus surprenant encore, dans l'annuaire des associations, mis en ligne sur

le site de la ville, figure une association de développement de l'anthroposophie (mouvement spirituel fondé par l'occultiste autrichien Rudolph Steiner). Il se tourne donc vers les élus pour tenter de comprendre. La page a été supprimée du site. Mais selon *Le Poing*, la municipalité aurait refusé de répondre à ses questions. Nouvel épisode le week-end du 17 février. L'association Kaya Team Universe a organisé, dans ses locaux à Pérols (commune de l'ag-

glomération de Montpellier), un événement baptisé « semences pour un nouveau monde ». Plus que l'intitulé de ses tables rondes et séances de méditations onéreuses, ce qui interpelle, c'est l'association. Tout comme le mouvement « La voie de la lumière », elle a été créée par l'écrivain controversé Pierre Lasalle. Épinglé dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes en 1995, celui que l'on qualifie aujourd'hui de gourou est

>>>

>>>

soupçonné d'avoir poussé au suicide une jeune femme qui suivait ses pseudo-formations. Interrogée, la mairie de Pérols a déclaré « n'avoir jamais entendu parler de cette association qui ne s'est pas inscrite au registre des associations de la ville et qui n'a jamais fait de demande de subvention ». Elle souligne par ailleurs « n'avoir reçu aucun signalement

ou plainte ». Contactée, la mairie de Montpellier n'aurait, pour sa part, une nouvelle fois, pas souhaité répondre. Pourtant, « l'association Kaya Team Universe était bien présente à l'Antigone des associations 2023 » affirme *Le Poing* qui se demande : « Que fait le service vie associative de la ville ? N'y a-t-il pas de contrôle a priori des associations répertoriées ?

Quelques recherches rapides sur le net permettent de remonter facilement à Pierre Lasalle et de se poser quelques questions sur la probité de cette association »... L'association, elle, a annoncé « vouloir prochainement déménager dans le sud de la France ». ■

(Sources : *Le Poing*, 11 & 16.02.2024)

Paranormal

Un magnétiseur condamné pour agressions sexuelles en Haute-Loire ■ France

■ Un septuagénaire, qui se dit magnétiseur et coupeur de feu, a comparu devant le tribunal judiciaire de Puy-en-Velay pour agressions sexuelles. Il a été condamné à 4 ans de prison dont 1 an ferme.

Âgé de 75 ans, le commercial à la retraite devenu magnétiseur exerçait à son domicile à Blavozy. « Pour que les énergies passent mieux » disait-il, il massait de façon insistante la poitrine de ses patientes et parfois plus. Une première plainte a été déposée en 2019 par une jeune femme de 19 ans. L'enquête a ensuite permis d'identifier 13 autres victimes

qui ont toutes porté plainte. Devant le tribunal judiciaire de Puy-en-Velay, fin janvier, l'avocate du mis en cause a souligné que « ces attouchements avaient été commis sans contrainte ni violence » estimant que son client « a pu imaginer qu'il avait le consentement des parties civiles ». Mais l'homme, jusqu'alors inconnu de la justice et bien établi loca-

lement, a été reconnu coupable d'agressions sexuelles et de travail dissimulé. Il a été condamné à 4 ans de prison dont 3 ans avec sursis, assortis d'une obligation de soins et d'une interdiction d'exercer cette activité. Il devra également indemniser ses victimes. ■

(Sources : *Le Parisien & Sud Ouest* 31.01.2024)

PSNC

Enquête sur les cristaux guérisseurs ■ Canada

■ Sept professionnels de santé sont en lien avec l'Institut Mandala du Bouddha de la médecine (IMBM), une école de lithothérapie et un centre de soin dont la vocation est de promouvoir la lithothérapie.

Le Journal de Montréal a enquêté sur plusieurs soignants impliqués dans l'institut IMBM situé à Saint-Jean-sur-Richelieu. Les journalistes révèlent ainsi qu'un médecin de l'institut enseigne dans

une formation sur la guérison par les cristaux et aurait vendu des articles ésotériques à sa clinique de médecine esthétique et alternative, ce qui est interdit par le code de déontologie des méde-

cins. Un ex-médecin, qui aurait démissionné du Collège des médecins en 2022, continuerait à utiliser son titre publiquement, en particulier lors de conférences et d'interventions médiatiques. Ces

>>>

>>>

deux praticiens font par ailleurs partie du collectif Réinfo COVID Québec et ont signé une lettre ouverte contre la vaccination obligatoire des enfants.

Une psychologue aurait, quant à elle, rédigé des articles vantant les mérites de la lithothérapie pour

traiter les symptômes du cancer. Pourtant, le code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec oblige ses membres à exercer leur profession selon des principes scientifiques. Une travailleuse sociale associée à l'IMBM aurait également introduit la lithothérapie dans un Hôpi-

tal pour enfants malades, ce qui contrevient aussi à son propre ordre. Quant à la directrice de l'institut, elle continuerait à utiliser le titre d'infirmière bien que n'y étant plus autorisée. ■

(Sources : Journal de Montréal, 02 et 03.02.2024)

Un couple de faux médecins rattrapé par la justice ■ France

■ Un homme de 46 ans et sa compagne de 38 ans comparaitront, en avril prochain, devant le tribunal judiciaire de Bordeaux. Il leur est reproché « l'exercice illégal de la profession de médecin et des pratiques commerciales trompeuses ».

Installés à Mérignac, ils pratiquaient sur leurs clients la hijama, une médecine traditionnelle chez les musulmans, qui utilise des ventouses, le principe étant d'inciser des parties du corps et d'en extraire les substances soi-disant nocives par un mécanisme de succion. Le quadragénaire et sa compagne se sont formés à cette médecine traditionnelle populaire musulmane au Maroc, les musulmans y voyant un soin

prophétique. Et ils ont continué d'exercer en France, à leur retour en 2020, sachant pourtant que leur certificat n'avait aucune valeur ici. La préfecture de Gironde a mis le holà en novembre dernier et ordonné une enquête. Une perquisition a eu lieu à leur domicile. Présenté en février au parquet, le couple n'a semble-t-il pas la même stratégie de défense. Si elle concède « une pratique illégale », lui s'en défend parlant « d'un soin

ayant des vertus en matière de bien-être et de détente ». Ils devront s'en expliquer devant le tribunal judiciaire de Bordeaux en avril. En attendant, ils ont été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer en qualité de soignants. Leurs passeports et cartes d'identité ont par ailleurs été confisqués. ■

(Source : Le Figaro, 23.02.2024)

Un pseudo-thérapeute interpellé pour exercice illégal de la médecine ■ France

■ Le praticien, qui exerçait à Antibes, ne pourra plus pratiquer la biorésonance jusqu'à son procès, prévu fin juin 2024.

L'homme proposait des séances de biorésonance, une thérapie non conventionnelle par ondes électromagnétiques, et prétendait pouvoir prévenir des maladies comme le cancer. Le praticien aurait aussi tenu des propos susceptibles de détourner ses

clients de la médecine conventionnelle et de la vaccination.

Sa pratique avait été signalée auprès d'une mission de lutte contre les dérives sectaires et de l'ARS. Selon *Nice-Matin*, qui a eu accès au rapport d'enquête, une

perquisition menée au domicile du praticien a permis de saisir 240 fiches contenant des informations médicales sensibles comme les pathologies de ses clients. ■

(Source : Le Figaro, 02.02.2024)

Une CPAM annonce le remboursement de plusieurs PSNC sur les réseaux sociaux ■ France

■ Un post publié le 13 février sur le réseau social LinkedIn par la CPAM du 77 soulignait la prise en charge possible de consultations de PSNC.

La CPAM de Seine-et-Marne a ainsi indiqué pouvoir rembourser des séances d'ostéopathie, de chiropractie, d'ergothérapie, d'hypnothérapie, d'acupuncture, de sophrologie ou encore d'étiopathie, dans la limite de quatre sessions par an et 50 euros chacune, pour les personnes aux revenus modestes.

Ces prestations étaient intégrées à « l'action sanitaire et sociale » de la CPAM du 77. En effet, chaque caisse perçoit une part d'un fonds national destiné à offrir une aide financière ponctuelle aux personnes les plus pré-

caires. Chaque conseil détermine ensuite les pratiques pouvant être prises en charge. Selon la CNAM, « il s'agit essentiellement de prise en charge de prothèses dentaires, d'optique, d'audioprothèse, d'aide au paiement de certains frais, ... ». De fait, pendant un an, la CPAM de Seine-et-Marne a « pris en charge, de manière individuelle et exceptionnelle, des pratiques alternatives pour des assurés aux ressources limitées ».

Cette pratique a toutefois suscité l'indignation de plusieurs syndicats et ordres de professionnels de santé, qui pointent le finan-

cement, par l'argent public, de pratiques non éprouvées. Le directeur général de la CNAM a rapidement donné consigne de cesser ces remboursements. En effet, à l'exception de l'ergothérapie - discipline visant la rééducation de personnes handicapées - et dans une certaine mesure l'hypnothérapie, aucune des thérapies citées n'a prouvé son intérêt médical. ■

(Sources : Le Parisien, 14.02.2024 & TF1 Info, 14.02.2024 & FranceTV Info, 15.02.2024 & L'Express, 15.02.2024)

Depuis la pandémie de Covid-19, les PSNC pullulent ■ France

■ Plusieurs facteurs expliqueraient le regain de popularité de ces pratiques.

Si la pandémie de Covid-19 semble avoir attisé la défiance du grand public vis-à-vis de la médecine conventionnelle, selon le chercheur Nicolas Pinsault, plusieurs autres raisons permettent d'expliquer l'essor des PSNC, à commencer par l'insatisfaction vis-à-vis du système de santé : « Les gens ont le sentiment que la relation soignant-soigné a été massacrée, que le système médico-économique pousse aux soins, et ils veulent un professionnel plus à l'écoute ». A cela s'ajoutent les promesses de guérison avancées par ces pratiques, en particulier pour des maladies graves,

comme le cancer : « des pensées métaphysiques font rechercher de l'espoir quand même bien la médecine n'est pas assez compétente », explique cet expert des PSNC. Certains clients vantent le retour à la nature promis par certaines thérapies, en opposition avec BigPharma et l'industrie pharmaceutique.

La désertification médicale laisse également une place inespérée pour les PSNC : dans les campagnes, magnétiseurs et rebouteux en viennent à prendre le rôle des médecins désormais inaccessibles. Selon Claire Siret,

présidente de l'ordre des médecins, les PSNC pénètrent parfois même dans les maisons de santé, pourtant supposées n'intégrer que des professionnels de santé. Dans une optique similaire, leur intégration dans les hôpitaux publics est désormais monnaie courante : un rapport de 2012 révélait que 15 de ces pratiques étaient proposées au sein de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Depuis la pandémie de Covid-19, l'offre de PSNC s'est considérablement élargie, en particulier via des consultations à distance.

>>>

>>>

Certains thérapeutes proposent ainsi des séances de reiki au téléphone, parfois à plusieurs centaines de kilomètres du client. Les PSNC semblent de plus en plus accessibles : il est par exemple possible de réserver des consultations en visioconférence avec des pseudothérapeutes sur Doctolib.

De fait, les PSNC semblent répondre à certaines demandes du grand public, qui peut y trouver divers bénéfiques : relaxation, réduction du stress, en plus des bénéfices liés à l'effet placebo, par exemple sur des douleurs. Toutefois, Nicolas Pinsault pointe une

dérive possible : la pathologisation de symptômes ou sensations pourtant normales. « Certaines thérapies vont vous caractériser comme malade alors que vous ne l'êtes pas », explique le chercheur. Il souligne le manque de prévention auprès du grand public : « Beaucoup de monde pense que tout se vaut, car il n'y a pas assez de sensibilisation ».

Or ces pratiques ne sont pas sans risque : leur recours peut être associé à un retard de diagnostic, donc une perte de chance, en particulier pour des maladies graves. Certaines PSNC sont également

associées à un risque de dérives sectaires. Dans Le Parisien, une ancienne cliente témoigne de son expérience avec un magnétiseur-énergéticien, qu'elle avait consulté pour mieux prendre soin d'elle. Selon cette femme, le praticien avait commencé à donner des explications fantasques à ses pathologies ; « ma colopathie avait pour origine des blessures familiales », relate-t-elle. Le praticien mobilisait ainsi des éléments de langage particulier, ne prétendant pas soigner, mais « déclencher l'autoguérison ». ■

(Sources : La Provence, 06.02.2024, Le Parisien, 12.02.2024)

L'ostéopathie, une pratique pas si inoffensive ■ France

■ Cette pratique très populaire, que l'on considère souvent comme la cousine de la kinésithérapie, peut parfois provoquer des blessures graves.

Depuis quelque temps, les signalements liés aux dérives de l'ostéopathie prennent de l'ampleur. Ainsi, Antoine Brinquin, médecin généraliste spécialisé en traumatologie, relate que « sur une quarantaine de patients par jour, au moins un » le consulte après des manipulations ostéopathiques.

Vice-président de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et professeur des universités à Grenoble-Alpes, Nicolas Pinsault avance pour sa part que « des données d'assurance et des études de cas montrent des lésions médullaires (tétraplégie) ou des lésions vasculaires (au niveau des artères

vertébrales notamment) après des manipulations vertébrales ». Toutefois, ces données ne permettent pas de savoir quel type de praticien était responsable des blessures : ostéopathe, kinésithérapeute, chiropracteur, ...

Par ailleurs, comme en témoignent de nombreux témoignages sur les réseaux sociaux, certains ostéopathes pratiqueraient des touchers pelviens, ce qui leur est pourtant interdit depuis 2007.

Le président du syndicat des ostéopathes, Philippe Sterlingot, dénonce une « chasse aux sor-

cières » visant sa profession. Selon lui, la prolifération de nombreux courants ostéopathiques (« quantique », « biodynamique », « somato-émotionnelle », « énergétique ») ne serait que du marketing. Doctolib, qui propose de réserver des consultations pour ces différents courants d'ostéopathie, se justifie : « Mentionner ostéopathie quantique ne signifie pas qu'il y a danger en soi, mais il est vrai que son efficacité n'est pas prouvée scientifiquement. Elle n'est ni interdite, ni autorisée, c'est une zone grise ». ■

(Source : Le Parisien, 13.02.2024)

Des praticiens de PSNC présents sur Doctolib ■ France

■ Sur la plateforme Doctolib, il est possible de réserver des consultations pour diverses PSNC.

La directrice des affaires publiques de la plateforme, Camille Vaziaga, a été interrogée par France 2 sur la présence de praticiens tels que des magnétiseurs sur Doctolib. Selon elle, Doctolib est « un hébergeur de contenus, et non pas un éditeur de contenus ». Elle indique également que

pour modérer les profils présents sur la plateforme, les équipes se basent sur le cadre légal existant.

Etant donné qu'un professionnel de santé peut avoir une double casquette, par exemple « qu'un ostéopathe peut proposer d'être magnétiseur en même temps » il est légal pour la plateforme d'en

proposer des consultations. Face à l'indignation croissante des ordres et professionnels de santé, qui pointent le risque de confusion pour le grand public, Doctolib demande donc aux autorités une liste précise des pratiques à écarter. ■

(Source : France 2, 09.02.2024)

A l'école ou en colo, les enfants sont de plus en plus exposés aux PSNC ■ France

■ Les interventions de praticiens de PSNC à l'école ou en colonies de vacances semblent se multiplier.

Ainsi, de plus en plus d'écoles font appel à des thérapeutes alternatifs pour la gestion du stress avant les examens, ou simplement pour favoriser le bien-être de leurs élèves. Il arrive donc que soient organisées en classe des interventions de praticiens (sophrologue, hypnothérapeute, méditation, kinésiologie, yoga) sans diplôme reconnu ni agrément pour intervenir auprès des enfants.

Selon un syndicat de chefs d'établissement, « 10 à 20 % des collèges et lycées ont recours, fréquemment ou ponctuellement, à des intervenants extérieurs de professions non réglementées ». Stéphanie de Vanssay, professeure des écoles, relève deux problématiques à cette mode : « faire entrer une pratique pseudoscientifique à l'école [...] et risquer une mise sous emprise hors cadre scolaire ». Nathalie Eudes, psychologue de l'Éducation Nationale, associe l'essor

de ces pratiques au manque de médecins, d'infirmiers scolaires et de psychologues. Elle met également en cause la Loi Avenir de 2018, qui permet aux collectivités de verser des subsides pour des prestations de tous ordres devant les classes. Si l'intervention de ces thérapeutes n'est pas interdite, Donatien Le Vaillant, Chef de la Miviludes, souligne que les pratiques promues comprennent un risque sectaire plus important que d'autres activités.

L'incursion des PSNC auprès des enfants ne se limite pas aux bancs de l'école. En effet, une offre florissante de colonies dédiées au bien-être se développe à destination des mineurs. Des initiations à une large palette de pratiques non réglementées peuvent être proposées aux enfants : yoga, kinésiologie, méditation, naturopathie, qi-gong, sophrologie, bols tibétains, tarots divinatoires... Ce phénomène semble relativement récent, puisque moins de 10%

des colonies de vacances seraient concernées pour le moment.

La Miviludes a toutefois déjà reçu des signalements à ce sujet. Pascale Duval, porte-parole de l'UNADFI, expose les risques associés à cet entrisme : « D'abord une perte de chance dans la réelle résolution de leur problème, puisqu'ils ne vont pas vers un vrai scientifique. Et d'autre part, on peut en faire des anti-médecins, s'ils considèrent que cela ne leur a pas fait de mal ! »

L'organisme de colonie de vacances Ulysseo, qui propose des colonies dédiées au bien-être, se justifie : « Ceux qui dispensent ces ateliers sont des professionnels ou eux-mêmes des vacanciers passionnés de leur discipline, qui acceptent de faire cours durant leur propre séjour ». Les intervenants reçoivent ainsi une réduction de 550 euros sur le tarif de leur colonie en contrepartie de leur participation. ■

(Source : Le Parisien, 13.02.2024)

Un salon bien-être douteux soutenu par la presse régionale ■ France

■ Un salon du bien-être prévu début mars à Nîmes a été organisé en partenariat avec le journal *Midi Libre*.

Depuis quelque temps, les salons du bien-être fleurissent régulièrement aux quatre coins de la France. Cette fois-ci, c'est dans le Gard qu'un événement de 3 jours est organisé, avec 120 exposants, 40 conférences et ateliers, et concerts « zen » à la clef. Fait désormais courant, plusieurs intervenants au CV inquiétant ont été invités : parmi les thérapeutes quantiques et experts en biorésonance, on trouve ainsi un maître Reiki proposant des stages à 2 000 euros par semaine. Dans l'un de ses ouvrages, le praticien estimait ainsi que le cancer, le sida, ou encore l'homosexualité, qu'il considère comme une pathologie, résultent de « conflits intérieurs non résolus qui s'expriment dans le corps ». Le livre a aussi été critiqué pour son homophobie, puisqu'il y est indiqué, entre autres propos problématiques, que l'homosexualité peut être imputée au « caractère « trop dominant » d'une mère ». L'Unadfi avait également alerté sur le caractère raciste de l'ouvrage, puisque l'auteur estime que le sida est en lien avec « une problématique : la race noire ». Le livre se distingue aussi par son sexisme, puisqu'il est indiqué que le harcèlement sexuel serait inconsciemment provoqué par une victime en « manque d'aff-

fection ».

Ce maître Reiki n'est pas le seul invité discutable du salon, puisqu'un journaliste propageant régulièrement des fake-news conspirationnistes d'extrême-droite est aussi à l'affiche. Selon le journal *20 minutes*, cet individu se serait fait l'écho des théories du complot sur le Covid-19, parmi d'autres hypothèses fantasques sur l'implication de l'OMS, l'institut Rockefeller, le Mossad ou encore de l'Union Européenne dans la controverse sur Didier Raoult. Selon un classement établi par FranceInfo, il serait en troisième position chez les « super-propagateurs » de fakenews, après Alain Soral et le catcheur Tom La Ruffa.

Un praticien présentant le « biodécodage des maladies », PSNC inspirée de la « nouvelle médecine germanique » est aussi invité. Selon ses théories, toute maladie résulterait d'un choc psychologique intense. Ce praticien est régulièrement cité dans les rapports de la Miviludes et est mentionné dans le rapport sénatorial de 2013 sur les dérives sectaires en santé. Ce rapport citait également l'inventeur d'un complément alimentaire à base d'algue, prétendant pouvoir guérir de nombreuses

pathologies graves, et qui, sans surprise, fait également partie des intervenants du salon, tout comme un praticien de « l'alchimie gnostique », découlant de l'anthroposophie, elle aussi surveillée par la Miviludes.

Le trombinoscope ne serait pas complet sans Christian Peronne, infectiologue antivax ayant été médiatisé pour son soutien à Didier Raoult et ses théories complotistes sur le Covid-19. Expert prétendu de la maladie de Lyme, il fait controverse dans le milieu médical et a été démis de ses fonctions à l'AP-HP en décembre 2020. Peronne est depuis proche du média complotiste *France Soir* et du site « RéinfoCovid » tenu, entre autres, par Louis Fouché et Silvano Trotta, eux aussi médiatisés pour leur positions polémiques sur le covid.

Si l'invitation d'intervenants pour le moins problématiques est désormais monnaie courante dans les salons dédiés au bien-être, le salon Sésame se démarque par ses sponsors. En effet, fait nouveau, le salon est organisé en partenariat avec un gros titre de la presse quotidienne régionale, *Midi Libre*, dont le logo se trouve sur l'affiche. ■

(Source : Le Poing, 22.02.2024)

Que penser de l'incursion des PSNC dans la prise en charge des cancers ?

■ France

■ Chez les patients atteints de cancer, le recours aux PSNC semble exploser.

C'est en tout cas le constat du Dr Stéphanie Träger, oncologue et médecin de soins palliatifs à l'Institut Curie. Selon la médecin, le sujet serait de moins en moins tabou chez les patients, en particulier à cause du positionnement de certaines célébrités en faveur des PSNC.

Toutefois, ces pratiques n'ont jamais pu démontrer leur efficacité pour guérir des cancers. Et quand elles sont utilisées à la place de la médecine conventionnelle, elles font même perdre des chances de survie aux patients. Mais leur usage en complément de la médecine conventionnelle peut aussi s'avérer délétère : une étude a ainsi démontré que le recours complémentaire à des PSNC diminue l'espérance de vie des patients cancéreux, car ils seraient plus enclins à refuser les traitements proposés par leur médecin.

Certaines pratiques peuvent éga-

lement s'avérer dangereuses en interagissant avec le traitement des patients : c'est par exemple le cas du millepertuis et du pamplemousse, souvent mobilisés en phytothérapie, qui peuvent impacter la chimiothérapie.

Certaines études montrent toutefois une amélioration de la qualité de vie et de certains symptômes, comme les douleurs, chez les patients ayant recours à des PSNC. Ces bénéfices ne sont probablement pas liés aux pratiques en elles-mêmes, mais au fait de recevoir un soin dans un contexte agréable, avec par exemple un praticien à l'écoute et qui octroie un temps suffisant au malade. Cette prise en charge potentialiserait les effets contextuels (liés au contexte du soin), aussi appelés... effets placebo.

Selon Bruno Falissard, professeur de santé publique, l'essor du recours aux PSNC s'explique par les déconvenues des patients vis-

à-vis du système de santé : « Dans notre système de soins, il n'y a pas d'argent pour la relation médecin-malade. » Certains patients sont aussi à la recherche d'une prise en charge plus globale, face aux protocoles morcelés proposés par la médecine conventionnelle.

Heureusement, de plus en plus de centres contre le cancer proposent des soins de support qui visent à améliorer la qualité de vie du patient dans toutes ses dimensions, via des consultations avec des nutritionnistes, kinésithérapeutes, psychologues, assistants sociaux...

Cette évolution palliera peut-être l'insatisfaction des patients et évitera leur recours à des pratiques parfois dangereuses. Car certains patients en viennent ainsi à refuser les traitements médicaux au profit de protocoles proposés par des praticiens, avec une issue souvent malheureuse. ■

(Source : Le Figaro Santé, 22.02.2024)

Les fausses promesses de guérison du cancer par le jeûne ■ France

■ Sur Internet, les témoignages de guérison de cancer par le jeûne pullulent.

Sur YouTube, les vidéos de praticiens et thérapeutes vantant le jeûne pour guérir du cancer rencontrent depuis quelque temps un certain succès. De fait, selon l'épidémiologiste Bernard Srour, « un patient sur dix déclare avoir eu recours à ce type de pratique,

et deux tiers de ces patients s'attendent à avoir des bénéfices ».

L'attrait du jeûne contre le cancer part d'un constat en apparence logique : les cellules cancéreuses consomment des quantités particulièrement élevées de sucre. Mais comme l'explique Bernard

Srour, épidémiologiste, « en jeûnant, on n'affame pas seulement la tumeur, on affame tout l'organisme ». Pire, cette pratique peut diminuer l'efficacité des traitements anticancéreux. Elle participe également à l'affaiblissement du malade, en pouvant être

>>>

>>>

responsable d'une fonte musculaire. Le jeûne peut aussi provoquer une dénutrition, qui est par ailleurs la cause directe de décès de 5 à 25% des patients atteints de cancer. Selon Bernard Srour, au contraire, il est primordial que les patients mangent autant

qu'ils le désirent, pour mieux supporter les effets secondaires des traitements.

La désinformation sur le cancer ne se limite pas qu'à YouTube et prospère sur l'ensemble d'Internet : ainsi, sur n'importe quel mo-

teur de recherche, les contenus sérieux côtoient les propositions hasardeuses, sans possibilité pour l'internaute de faire le tri. ■

(Sources : Sud Ouest , 02.02.2024, 20min.ch, 03.02.2024, RadioFrance, 12.02.2024)

Un médecin sanctionné en appel pour avoir signé une tribune contre l'homéopathie ■ France

■ Chez les patients atteints de cancer, le recours aux PSNC semble exploser.

Suite à cette tribune, le syndicat national des médecins homéopathes (SNMHF) avait poursuivi plus de 60 signataires de la tribune pour « non-confraternité ». Parmi les sanctions de l'Ordre des médecins, avaient été prononcés plusieurs avertissements, blâmes, et une suspension temporaire.

L'un des médecins signataires, ayant fait appel, a vu sa sanction confirmée par l'Ordre des Médecins en février

2024. Le soignant écope d'un avertissement et une inéligibilité de 3 ans au Conseil de l'Ordre des Médecins. Cette peine symbolique inquiète toutefois les lanceurs d'alerte, car elle risque de faire jurisprudence.

Dans un arrêt paru en décembre 2023, la chambre disciplinaire nationale du CNOM reprochait à la tribune des propos « excédant par leur ton la pondération attendue de médecins lorsqu'ils s'expriment publiquement sur un

sujet, même polémique ».

Dans un communiqué, le collectif NoFakeMed a déploré une décision « choquante », « à contre-courant de l'Histoire ». Le président du mouvement, Pierre de Brémond d'Ars, ayant lui-même reçu un blâme en 2018, espère « un soutien de l'Ordre des médecins ». ■

(Sources : BFMTV, 23.02.2024, What's Up Doc Le Mag, 26.02.2024, Le Figaro Santé, 26.02.2024)

L'affaire Gérard Miller relance la polémique sur l'hypnose ■ France

■ Le psychanalyste Gérard Miller est visé par plusieurs plaintes pour des faits d'agressions sexuelles et de viols.

Ces agressions auraient notamment eu lieu pendant des séances d'hypnose. Cette pratique, qui est pourtant implantée depuis plusieurs décennies dans les hôpitaux, fait toujours débat. En effet, de premier abord, l'hypnose semble être une PSNC particulièrement sûre. Il n'y a pas de contact direct avec le pa-

tient, ni d'ingestion de substance particulière : les risques directs sont donc plutôt faibles, pour ne pas dire nuls. Toutefois, il est important de ne pas s'arrêter à ces conséquences directes et de considérer les risques indirects liés à l'hypnose.

Cette pratique place en effet

les patients dans une situation de vulnérabilité, propice à l'emprise. Selon certains experts et praticiens, le risque serait donc principalement lié au praticien et non à l'hypnose en elle-même.

Dans un rapport paru en 2015, l'INSERM soulignait l'intérêt thérapeutique potentiel de

>>>

>>>

l'hypnose, notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales. Toutefois, comme le souligne l'institution, « les données actuelles sont insuffisantes voir décevantes dans d'autres indications comme le sevrage tabagique ou la prise en charge de la douleur lors de l'accouchement ». Des études

basées sur des IRM ont permis de montrer une activité cérébrale différente sous hypnose, ce qui est en accord avec la théorie d'une modification de l'état de conscience. Pendant cet état modifié, le patient aurait une plus grande suggestibilité... Ce qui ouvre les risques d'emprise et de dérives.

L'Unadfi avait déjà relevé dans le passé des faits d'agressions commises par des hypnotiseurs, comme ce praticien de l'Hérault qui aurait profité de séances d'hypnose pour violer ou agresser sexuellement 18 femmes. ■

(Sources : Unadfi & Le Parisien, 22.02.2024)

Théories du complot

Psychologie et théories du complot ■ Belgique

■ « Si les croyances portent le nom de théories, c'est bien parce qu'elles reposent sur des preuves incohérentes, voire falsifiées ». Mais pourquoi certains y adhèrent-ils ? Des chercheurs décortiquent le processus.

Pascal Wagner-Egger, enseignant-chercheur en psychologie à l'université de Fribourg, estime que quatre biais cognitifs peuvent nous éloigner d'un jugement éclairé. Premièrement, « le biais de proportionnalité ». Autrement dit, la tendance à penser que les événements importants doivent nécessairement avoir une cause importante. Il serait ainsi impossible que l'assassinat du président des Etats-Unis, John Fitzgerald Kennedy, soit le fait d'une personne lambda ce qui va inciter à croire « qu'une plus grande machine était à l'œuvre ». Deuxièmement, « le biais de confirmation » : les théories avancées confirment nos croyances préexistantes. Par exemple, « si vous pensez que le réchauffement climatique est un mythe, vous n'allez enregistrer que les informations allant dans ce sens ». Troisièmement, « le biais

de conjonction », ou la tendance à surestimer la corrélation entre deux éléments distincts. Enfin, « le biais d'intentionnalité » ou la tendance à penser que rien n'est fortuit ou accidentel, que derrière tout événement, il y aurait une intention. Ainsi, malgré une enquête étayée, certains croient toujours que l'accident de Coluche était prémédité.

Réaction émotionnelle et sociale

Et nous serions tous susceptibles d'adhérer à une théorie complotiste à un moment donné de notre vie. Car, « le contexte (événements sociétaux anxiogènes, catastrophes naturelles...) peut stimuler la méfiance et engendrer une réaction émotionnelle » explique Pascal Wagner-Egger. Elle serait aussi liée à notre condition sociale. Des recherches récentes montrent que « les minorités dé-

favorisées y sont plus sujettes et que le complotisme se développe davantage dans des pays où la démocratie est moins forte et la corruption plus répandue ». Ceci renvoie au modèle social « eux contre nous ». Surtout que « les conspirations prévoient généralement de nuire ou de tromper, non pas un seul individu, mais un collectif plus large ». Pour les chercheurs Jan-Willem Van Prooijen et Karen M. Douglas, « les théories du complot sont généralement conçues comme des croyances intergroupes qui supposent qu'un groupe extérieur puissant ou hostile conspire contre le groupe d'appartenance de la personne qui la perçoit ». Ils estiment ainsi que les idées conspirationnistes peuvent naître dans de nombreux domaines de la vie collective et pas seulement dans l'opposition entre les politiques et les citoyens ». Et de citer le sport (un

>>>

>>>

arbitre soudoyé par une équipe adverse) ou encore l'école (des professeurs ligués pour rendre des examens plus difficiles). Et de manière générale, « les personnalités anxieuses, superstitieuses

ou narcissiques et immodestes » seront plus sensibles au phénomène. ■

(Source : RTBF, 05.02.2024)

Lire sur le site de l'Unadfi : *Le complotisme*

comme stratégie de valorisation : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/le-complotisme-comme-strategie-de-valorisation/>

« Les complotistes peuvent changer d'avis » ■ États-Unis

■ **Matt Williams (Maître de conférences en psychologie), John Kerr (Chercheur principal, Université d'Otago) et Mathew Marques (Maître de conférences en psychologie sociale, Université La Trobe) viennent de publier le fruit de nouvelles recherches sur les théories du complot.**

7 % des Néo-Zélandais et des Australiens étaient d'accord avec la théorie selon laquelle les traînées visibles derrière les avions sont des agents chimiques pulvérisés dans le cadre d'un programme gouvernemental secret. Et ce, malgré le rejet généralisé de cette théorie par la communauté scientifique. Le fait que les théories du complot attirent des adeptes malgré l'absence de preuves crédibles reste un casse-tête pour les chercheurs.

A quelle fréquence les gens changent-ils d'avis ? Restent-ils obstinément attachés à leurs croyances, quelles que soient les preuves qu'ils rencontrent ? Pour tenter de répondre à ces questions, trois scientifiques ont mené une enquête longitudinale. Ils ont recruté 498 Australiens et Néo-Zélandais (en utilisant le site Prolific, qui recrute des personnes pour participer à des recherches rémunérées). Chaque mois, de mars à septembre 2021, ils ont présenté à aux participants de ce panel dix théories du

complot et leur ont demandé dans quelle mesure ils étaient d'accord avec chacune d'entre elles. Il s'agissait d'affirmations concernant des événements soit en cours, soit survenus depuis le début du millénaire (les attentats du 11 septembre, le déploiement de la technologie de télécommunications 5G et le COVID-19, entre autres). La plupart des participants étaient en désaccord avec chacune des théories. La théorie la plus populaire était celle selon laquelle « les sociétés pharmaceutiques, « Big Pharma », ont supprimé un remède contre le cancer pour protéger leurs profits ». 18 % du groupe témoin étaient d'accord lorsqu'on leur a posé la question pour la première fois. La moins populaire était la théorie selon laquelle « les vaccins contre le Covid-19 contiennent des micro-puces pour surveiller et contrôler les gens ». Seuls 2 % étaient d'accord.

Le terrier du lapin

Malgré les préoccupations contemporaines concernant une

« pandémie de désinformation », les chercheurs n'ont trouvé aucune preuve que les croyances individuelles dans les théories du complot aient augmenté au fil du temps. Cela malgré une collecte de données qui s'est déroulée pendant la tumultueuse deuxième année de la pandémie de COVID-19. Des confinements avaient encore lieu occasionnellement en Australie et en Nouvelle-Zélande, et le sentiment anti-gouvernemental montait.

Ils ont constaté que les croyances (ou les non-croyances) dans les théories du complot étaient stables, mais pas complètement figées.

Pour chaque théorie donnée, la grande majorité des participants étaient des « sceptiques constants » (à aucun moment d'accord avec la théorie). Le deuxième groupe en importance était celui des « croyants constants » (d'accord à chaque étape de l'enquête à laquelle ils ont répondu). Et il y avait une petite proportion de convertis (en

>>>

>>>

désaccord au début de l'étude, mais d'accord à la fin) et une petite proportion d'apostats (d'accord au début, en désaccord à la fin).

Les pourcentages de convertis et d'apostats avaient tendance à se compenser assez étroitement, laissant le pourcentage de croyants relativement stable au fil du temps. Cette stabilité relative est intéressante car

« elle remet en question la notion populaire du «terrier du lapin», selon laquelle les gens développent rapidement des croyances dans une succession de théories du complot, un peu comme Alice tombe au Pays des Merveilles dans la célèbre histoire de Lewis Carroll » expliquent les chercheurs. « Bien qu'il soit possible que cela se produise pour un petit nombre de personnes,

nos résultats suggèrent que ce n'est pas une expérience typique. Pour la plupart, le chemin vers la croyance dans les théories du complot pourrait impliquer une pente plus graduelle, un peu comme un vrai terrier de lapin, d'où l'on peut aussi émerger » concluent-ils. ■

(Source : [The Conversation](#), 18.02.2024)

Anti-vaccination

Mésinformation sur les vaccins Covid ■ International

■ **Les résultats d'étude sur près de 100 millions de personnes vaccinées contre le covid ont été publiés en février. Mais les interprétations de certains journalistes et internautes sont parfois trompeuses.**

Mi-février, une étude internationale portant sur les effets indésirables de la vaccination Covid a été publiée. Des informations trompeuses sur les résultats de cette étude ont toutefois rapidement été relayées sur les réseaux sociaux, notamment par la sphère complotiste. Des posts suggèrent ainsi que ce vaccin serait responsable du développement de troubles neurologiques ou cardiaques. Certains médias ont eux aussi publiés des articles aux titres sensationnalistes sur les problèmes de santé qui découleraient de la vaccination anti-covid.

Ce n'est toutefois pas ce que démontre l'étude, menée sur 99 millions de personnes. En effet, la recherche visait à comparer

l'occurrence de certaines pathologies avant le covid (entre 2015 et 2019) et une fois la vaccination réalisée. Les résultats indiquent que certains événements de santé ont une occurrence plus élevée depuis le covid, comme la myocardite, la péricardite, le syndrome de Guillain-Barré ou encore les thromboses veineuses cérébrales. Il n'est toutefois pas possible de conclure à une relation causale entre la vaccination et la survenue de ces pathologies.

De fait, plusieurs études scientifiques démontrent que les infections au covid sont plus susceptibles de provoquer les problèmes de santé analysés que la vaccination. Par exemple, selon une méta-analyse basée sur 22

études, le risque de myocardites est sept fois plus important pour les personnes infectées par le Covid-19 que pour les personnes venant de se faire vacciner. Et comme l'explique le professeur en pharmaco-épidémiologie Anders Peter Hviid, co-auteur de l'étude : « l'association entre les vaccins à ARN et les inflammations cardiaques ont déjà été bien décrites, mais sont rares et ont de bons pronostics ».

Pour conclure, selon Jeff Kwong, co-auteur de l'étude et directeur du centre des maladies évitables à l'Université de Toronto au Canada, le message à retenir de l'étude est clair : « les vaccins Covid sont vraiment sûrs ». ■

(Source : AFP Factuel, 26.02.2024)

Education

Condamnés pour avoir déscolarisé leur fils ■ France

■ **« Parce que l'école propage des mensonges », des parents résidant dans le pays de Concarneau (29) ont décidé de déscolariser leur fils. Le tribunal de Quimper les a condamnés à six mois de prison avec sursis.**

Audience déroutante ce jeudi 15 février au tribunal judiciaire de Quimper. A la barre, deux quinquagénaires qui ont décidé, en mars 2020 de déscolariser leur garçon. Jusque-là, rien d'illégal. Sauf que

pour assurer l'école à la maison, il y a des conditions à respecter comme permettre aux services de l'Éducation nationale de contrôler régulièrement les connaissances et compétences acquises par l'en-

fant. Et ce couple s'y est formellement opposé. Leurs arguments : « L'épidémie du Covid-19 n'a jamais existé, le port du masque est dangereux, l'école propage des mensonges pour formater des es-

>>>

prits, elle fait du commerce alors qu'elle n'est pas inscrite au RCS (Registre du commerce et des sociétés) ... ». Et la mère de famille de conclure, après les réquisitions du procureur déplorant une dérive sectaire, que « le créateur nous re-

garde et le mal commis ici-bas sera puni ». Ils ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et à une peine d'amende de 200 €. L'adolescent, actuellement en classe de 5e, a fait l'objet d'une mesure de placement.. ■

(Source : Le Télégramme, 16.02.2024)
Lire sur le site de l'Unadfi : *L'école à la maison sans autorisation sanctionnée*
: <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/education-periscolaire-et-culture/lecole-a-la-maison-sans-autorisation-sanctionnee/>

Emprise

L'emprise n'est pas condamnable en soi ■ France

■ **Quid de l'emprise, sa définition exacte et son cadre juridique ? Avocate en droit des familles, Sophie Soubiran a accepté de décrypter ce phénomène complexe pour Madame Figaro.**

La question de l'emprise suscite des débats passionnés, divisant ceux qui la considèrent comme une manipulation ou une domination de ceux qui la minimisent en appelant simplement à la passion des sentiments.

Dans le domaine juridique, à défaut d'une définition, « on dit que l'emprise se manifeste lorsque deux personnes ne sont plus sur un pied d'égalité et qu'une exerce un ascendant sur l'autre. On parle d'emprise quand une personne n'a plus de libre arbitre face à une situation ni de marge de manœuvre dans la relation » résume l'avocate Sophie Soubiran. Les preuves ? Des messages culpabilisateurs, du dénigrement ou de l'isolement. Et pour la victime, une perte de productivité au travail, des arrêts maladie fréquents, une perte de poids et de confiance en soi.

« Bien que juridiquement l'emprise ne soit pas considérée comme une violence en soi, elle peut servir de moyen pour exercer des violences psychologiques ou physiques » poursuit Sophie Soubiran. « C'est

une mise en condition. Prouver l'emprise permet de mieux comprendre les contradictions apparentes pour se concentrer sur l'essentiel qui est l'agression subie ».

Prise en compte progressive

Le terme d'emprise n'est pas défini par la loi et n'est pas condamnable en tant que tel, mais il est pris en compte progressivement dans le cadre juridique. L'emprise est souvent associée à d'autres éléments, « car elle prépare un climat propice à des agressions physiques, sexuelles et psychologiques ».

En droit des familles, la justice s'intéresse à l'emprise depuis le dernier Grenelle des violences conjugales en 2019, notamment dans le cadre de la médiation familiale lors de séparations entre parents. « Les violences psychologiques sont légiférées depuis près d'une décennie et font partie des délits punis par la loi » souligne Sophie Soubiran.

Les preuves difficiles à établir

Les preuves d'emprise peuvent

être recueillies par des Unités Médico-Judiciaires, qui examinent l'état psychologique des victimes, ainsi que par un regroupement de preuves ou faisceau d'indices, autrement dit des petites choses qui, mises bout à bout, vont mettre en lumière un contexte. Ces preuves peuvent inclure des témoignages de proches, des échanges écrits et des manifestations de dégradation physique et mentale chez la victime.

Mais « prouver l'emprise peut être difficile, surtout dans le cas des violences psychologiques, qui sont souvent plus destructrices à long terme » concède Sophie Soubiran. « Il est essentiel pour la victime d'être bien accompagnée par un avocat tout au long de la procédure, car constituer un dossier judiciaire peut être long, éprouvant et nécessiter beaucoup d'énergie. Normalement, c'est le travail des enquêteurs, mais ils sont souvent trop débordés pour cela ». ■

(Source : Madame Figaro, 22.02.2024)

Pourquoi ces longs silences ■ France

■ Quid de l'emprise, sa définition exacte et son cadre juridique ? Avocate en droit des familles, Sophie Soubiran a accepté de décrypter ce phénomène complexe pour *Madame Figaro*.

« Un enfant victime de violences sexuelles à un âge scolaire n'est pas équipé cognitivement et affectivement pour comprendre ce qu'est une agression. La sexualité adulte lui est incompréhensible. Il vit une expérience pénible, avec des effets traumatiques, mais si vous lui demandez si quelqu'un lui a fait du mal, il peut très bien répondre non », pose d'emblée Thierry Baudet. « Il ne comprendra le pouvoir de domination de l'adulte que quand il comprendra ce qu'est la sexualité ». Le professeur rappelle par ailleurs qu'il arrive que « certains oublient les événements qu'ils ont vécus » mais « que ces événements envahissent la vie ou qu'ils soient enfouis, ils créent des

troubles post-traumatiques (addictions, difficultés relationnelles, dépressions...) ».

L'emprise empêche de voir qu'on a besoin de secours

Et quand les souvenirs remontent, encore faut-il réussir à se considérer comme victime. Or, « il faut des années à une personne sous emprise pour le comprendre et l'accepter » poursuit le médecin. L'emprise empêche la personne de voir qu'elle a besoin de secours. « Le prédateur lui fait croire qu'elle est responsable de ce qui lui arrive et fait peser une menace. Les victimes craignent le chaos qui peut naître de l'accusation d'une personne en situation de

pouvoir, comme un père ou une personnalité reconnue (Ton père va aller en prison, ta carrière est foutue...). Elles mettent alors en place des stratégies d'adaptation pour supporter le traumatisme », Comme la dissociation du corps et de l'esprit ou encore l'évitement. « La victime va tout faire pour ne pas y penser. Elle est freinée par la honte, la culpabilité et la peur de ne pas être crue... Ce qui entraîne au final un traumatisme supplémentaire. Et les rapports de domination, des hommes sur les femmes, des adultes sur les enfants ou d'un chef sur des disciples, ne facilitent pas la prise de parole. ■

(Source : Le Télégramme, 25.02.2024)

Faux souvenirs

Un prêtre exorciste sanctionné par l'Église ■ France

■ Suite à des plaintes dénonçant des agissements du père Emmanuel Dumont comme une forme d'emprise psychologique, le prêtre exorciste a été sanctionné par sa hiérarchie en avril 2022. L'affaire n'a été rendue publique qu'en janvier 2024.

Prêtre depuis 1991, le père Emmanuel Dumont a officié à Lyon de 2014 à 2020. L'homme d'église proposait alors des séances d'exorcisme dans une église de La Mulatière, à huis clos, dans son bureau. Des séances que certains ont dénoncées parlant d'emprise psychologique. Le diocèse de Paris et le Dicastère pour le Clergé l'ont sanctionné dès le 26 avril 2022. Il a été interdit « de mener tout accompagnement spirituel individuel, donner tout enseignement sous forme de conférence ou d'entretien de toute

forme sur le ministère de guérison et d'exorcisme, publier tout ouvrage sans l'avoir soumis à un censeur et entendre toute confession ». Mais l'affaire n'a été rendue publique, par voie de communiqué, que ce 24 janvier 2024. La justice canonique s'en est expliquée. « Nous avons attendu que toutes les voies de recours soient épuisées ». Une seule plainte pénale a été déposée. Elle a été classée sans suite par le parquet de Lyon.

Faux souvenirs induits

Aucun abus physique n'a été

mentionné. Les plaignants décrivent des situations où « le prêtre voulait leur faire remonter de faux souvenirs induits », souvent « des traumatismes sexuels » et son assistante, naturopathe, « qui cherchait, sur leur corps, des marques d'abus commis dans leur enfance ». Cette technique est pointée par la Miviludes dans les processus d'endoctrinement. Face aux signalements qui lui sont remontés, Mgr de Germay, évêque de Lyon a estimé qu'il y avait « dans l'attitude du père Dumont, des ambiguïtés, une spiritualisation

>>>

>>>

exagérée pouvant conduire à une culpabilisation inadaptée et des pratiques imprudentes ». La mise au jour de ces dysfonctionnements l'a conduit à décider « d'une refondation complète de l'équipe d'exorcisme. Nous sommes désormais très attentifs au choix des personnes, à leur formation et à leur supervision ».

Le père Dumont officie désormais à Autun, en Saône-et-Loire, comme

simple prêtre, après avoir pratiqué le ministère de délivrance et de guérison intérieure durant 20 ans et en tant qu'exorciste diocésain durant 6 ans. S'il concède « avoir fait des erreurs et pu avoir des incompréhensions », il considère que « la sanction est tombée comme un couperet à la suite d'une enquête bâclée ». Il affirme « ne pas avoir été informé de plaintes, ne pas avoir été entendu par le

diocèse et donc ne pas avoir pu se défendre ». Il a déposé un recours à Rome et a vu sa sanction passer de 15 ans à 3 ans. Il pourra donc « récupérer un ministère adapté » en avril 2025. La naturopathe, elle, continue d'organiser des retraites spirituelles en Ile-de-France et en Bourgogne. ■

(Sources : France 3 Régions & Le Figaro, 10.02.2024)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ETRANGER

27 €uros
50 €uros

32 €uros
52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 €uros
60 €uros

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
BulleS (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay